



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
*Etablissement public*  
Corps départemental de sapeurs-pompiers

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le  
ID : 025-282500016-20231220-DCA46\_20231214-DE



## LES CIBLES DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2023-2025

Déclinaison concrète du plan pluriannuel de formation adopté par le CASDIS le 18 décembre 2022, ce document définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs de formation pour la période 2023-2025. Ils permettront au SDIS de faire face à l'évolution des risques, de développer les fonctions de soutien et d'adapter ses pratiques managériales.

Les objectifs de formations ci-dessous viennent compléter les formations réglementaires prévues par les statuts particuliers de chaque filière et obligatoires pour l'exercice des fonctions de chaque agent.

### AXE N°1 : LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES LIEES AU METIER ET A L'ENGAGEMENT DE SAPEUR-POMPIER

*Cet axe qui s'intéresse au cœur de métier, vise à préparer les sapeurs-pompiers du Doubs à l'évolution du risque courant ainsi qu'aux défis posés par le changement climatique. Il cible principalement le risque incendie, le secours routier et les feux de forêt. Il vise en outre à maintenir et améliorer l'expertise de la chaîne de commandement dans la gestion des opérations de grande envergure.*

#### 1.1 Lutte contre les incendies : développer les compétences sur la compréhension du développement des incendies et sur les techniques d'engagement

*Cible ①: former tous les équipiers SPP et SPV en formation initiale à la compréhension du système feu et aux techniques d'extinction*

#### 1.2 Lutte contre le risque routier et les risques émergents : développer les compétences pour faire face aux interventions mettant en jeu les véhicules à énergie alternative : risques incendie, de pollution et électrique

*Cible ②: réactiver le comité pédagogique secours routier (SR)*

*Cible ③: rédiger un guide départemental sur le secours routier*

*Cible ④: intégrer le guide départemental SR dans les formations équipier SR*

#### 1.3 La lutte contre les feux d'espace naturel

*Cible ⑤: en attente du SDACR*

#### 1.4 La gestion des équipes spécialisées

*Cible ⑥: en attente du SDACR*

### 1.5 L'appui à la gestion de crise :

#### 1.5.1 Entretien et développer la maîtrise des outils GOC

*Cible ⑦ : réaliser au moins 1 exercice GOC en PC par an pour chaque chef de groupe*

*Cible ⑧ : réaliser une FMPA à l'ENSOSP tous les 3 ans pour chaque OAD et OAG*

#### 1.5.2 Développer les compétences pour appuyer les autorités dans la gestion des crises de sécurité civile

*Cible ⑨ : former les chefs de colonne et chefs de site à l'appui des élus*

## **AXE N°2 : LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

*Cet axe est consacré aux personnels administratifs et techniques. Il a vocation à maintenir les compétences des agents de soutien sur les fonctions qu'ils occupent et à leur donner les clefs pour devenir acteur de leurs parcours professionnel.*

### 2.1 Atteindre les obligations statutaires en matière de formation : formations de professionnalisation tout au long de la carrière

*Cible ⑩ : réaliser 2 jours de formation tous les 5 ans pour chaque agent PATS, sur des thèmes en lien avec le poste occupé et les besoins du SDIS*

### 2.2 La gestion des parcours professionnels

*Cible ⑪ : former les agents PATS au pilotage de leur parcours professionnel*

## **AXE N°3 : S'ADAPTER AUX ENJEUX MANAGERIAUX**

*Cet axe s'adresse à l'ensemble du personnel occupant des fonctions managériales, qu'il s'agisse des personnels administratifs et techniques (PATS), des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ou des sapeurs-pompiers professionnels (SPP). Sa vocation est double :*

*D'une part, il vise à accompagner les responsables dans leur prise de poste, en leur fournissant les outils et les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités.*

*D'autre part, il permet à chaque manager d'appréhender les évolutions du monde du travail qui s'accroissent depuis la pandémie de COVID 19 (nouveaux modes de travail, évolution du rapport au travail selon les générations...).*

### 3.1 Formation lors de la prise d'un poste à responsabilité

*Cible ⑫: réaliser une formation<sup>1</sup> en lien avec son poste, pour chaque agent PATS et SPP sur des postes à responsabilité :*

Sous-officiers de garde	Chefs de bureau	Chefs de service	Chefs de centre	Chefs de compagnie	Chefs de groupement	Chargés de mission et chefs de projet
La posture du SOG	La posture managériale	La posture managériale	La posture du chef de centre	La fonction de chef de compagnie	Le management dans la complexité	Le pilotage de projet
	La réussite de sa prise de fonction d'encadrant ou d'encadrante intermédiaire	Les outils de pilotage de son service			La conduite du changement en situation complexe	L'animation d'une équipe pluridisciplinaire
		L'animation et la mobilisation des équipes			Le management stratégique de la transversalité	

### 3.2 L'appui des chefs de centre volontaires en gestion et management

S'adapter à l'évolution des modes d'organisation du travail : les nouveaux modes de management, la transversalité, le mode projet, intégrer le télétravail dans le fonctionnement d'un service.

*Cible ⑬: former les chefs de centre SPV aux bases du management*

*Cible ⑭: former les chefs de centre SPV sur les problématiques managériales spécifiques : engagement différencié, management intergénérationnel, intégration des nouvelles recrues, lutte contre le harcèlement et les discriminations*

## **AXE N°4 : LA SANTE, SECURITE ET QUALITE DE VIE EN SERVICE**

*Axe incontournable d'un plan de formation, cet axe intègre les problématiques de sécurité inhérentes aux SDIS, qu'elles surviennent en intervention ou en dehors lors de la vie en service.*

### 4.1 La sécurité en intervention

Savoir se comporter et se protéger face aux violences en intervention : violences urbaines, comportements agressifs, détresse psychologique ou urgences psychiatriques<sup>2</sup>.

*Cible ⑮: intégrer dans les FMPA annuelles d'équipier à chef d'agrès une séquence sur la sécurité en intervention*

### 4.2 La lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes

*Cible ⑯: sensibiliser l'ensemble des agents du SDIS à la prévention et la détection des discriminations, harcèlement et violences sexistes*

<sup>1</sup> Ces formations seront réalisées en partenariat avec le CNFPT.

<sup>2</sup> Cf. note du ministre de l'intérieur - Plan de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers du 20 août 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 025-282500016-20231220-DCA46_20231214-DE



#### 4.3 La formation aux moyens de secours et aux gestes de premiers secours

*Cible ⑰: former les personnels PATS à la manipulation des moyens de secours*

*Cible ⑱: former les personnels PATS aux gestes qui sauvent (GQS) ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)*

#### 4.4 La prévention des risques

*Cible ⑲: former au COD 0 les SPP et SPV conducteurs et chefs d'agrès*

*Cible ⑳: sensibiliser les agents du SDIS à la sécurité informatique*

Ces cibles seront mises en œuvre par le service formation du groupement des services des ressources humaines. Elles pourront être adaptées afin de tenir compte du projet d'établissement et du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, en cours de réalisation.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

***DECISION MODIFICATIVE N°3  
EXERCICE 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

**Membres avec voix délibérative**

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

**Membres avec voix consultative**

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

**Membre de droit**

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

**Le payeur départemental**

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

**ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.*

## **DECISION MODIFICATIVE N°3 EXERCICE 2023**

Ce projet de troisième décision modificative de l'année 2023 porte uniquement sur la section de fonctionnement du budget 2023.

Le flux budgétaire de cette décision modificative est résumé dans le tableau ci-dessous :

	BP 2023 avec reports + DM 1 et DM 2	Décision modificative n°3			BP/DM1-2 + DM 3
		Réel	Ordre	Total DM 3	
Dépenses de fonctionnement	57 673 352,55 €	105 000,00 €	- €	105 000,00 €	57 778 352,55 €
Recettes de fonctionnement	59 453 031,00 €	- €	- €	- €	59 453 031,00 €
<b>Solde fonctionnement</b>	<b>1 779 678,45 €</b>	<b>- 105 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- 105 000,00 €</b>	<b>1 674 678,45 €</b>
Dépenses d'investissement	19 531 665,36 €	- €	- €	- €	19 531 665,36 €
Recettes d'investissement	19 531 665,36 €	- €	- €	- €	19 531 665,36 €
<b>Solde investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Cette décision modificative entraîne des ajustements au sein de la section de fonctionnement, avec une augmentation des dépenses au chapitre 012.

La présente décision modificative est présentée en déséquilibre, les crédits pour financer cette nouvelle inscription budgétaire étant pris sur l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget 2023.

Ainsi, cette décision modificative porte sur les points suivants :

- en section de fonctionnement :
  - dépenses réelles : une augmentation des crédits du chapitre 012 (compte 64118).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE



## I. Les modifications apportées à la section de fonctionnement

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>Décision modificative</b>
Chapitre 012 Charges de personnel	105 000,00 €
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>105 000,00 €</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>Décision modificative</b>
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>- €</b>

- **Chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » : + 105 000 €**

Pour mémoire, le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » a été crédité au BP 2023 d'un montant de crédits, reports compris, à hauteur de 40 614 319 €.

Dans le cadre de cette DM 3, les mouvements de crédits sont les suivants :

- Masse salariale SPP et PATS : augmentation de 105 K€ correspondant à la prime « pouvoir d'achat ».

<b>DM 3 - CHAP 012</b>	<b>Surcoût</b>	<b>DM 3</b>	<i>Budget avec reports pour mémoire</i>
<b>0501 Paie</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>	
64118Autres indemnités titulaires	105 000,00 €	105 000,00 €	8 433 000,00 €
<b>DM 3</b>	<b>105 000,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>	

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques a annoncé, à l'occasion de la conférence salariale du 12 juin 2023, la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Cette prime est versée à compter d'octobre à tous les agents de l'État et de la fonction publique hospitalière percevant en moyenne moins de 3250 euros bruts.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, un décret spécifique (décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale), tenant compte du principe de libre administration des collectivités territoriales, permet de mettre en œuvre la prime de pouvoir d'achat dans la limite des plafonds rappelés ci-dessus.

Compte-tenu de l'impact de l'inflation actuelle sur le pouvoir d'achat des agents de notre établissement public, Madame la Présidente, par un rapport précédent au cours de cette même séance, a proposé aux élus du conseil d'administration de permettre aux agents éligibles de bénéficier exceptionnellement en 2023 de la prime « pouvoir d'achat ».

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE



## II. Les modifications apportées à la section d'investissement

Sans objet.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur ce dossier, à savoir :*

- *approuvent cette décision modificative ;*
- *approuvent l'inscription budgétaire présentée dans la maquette jointe en annexe.*

***Pour extrait conforme,***

***La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

***Christine BOUQUIN***



**BORDEREAU D'ENVOI** à l'usage des  
 collectivités qui n'ont pas signé de convention de télé-transmission via "Actes"  
**Envoi postal, ou dépôt, des délibérations et des maquettes budgétaires**

(Bordereau à envoyer ou déposer, **un par budget**, en **deux** exemplaires, dont un exemplaire sera retourné à la collectivité dès réception)


**Collectivité :**

- Nom (et n° INSEE) : SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
- Adresse : 10, chemin de la Clairière – 25030 BESANCON CEDEX
- Tel : 03 81 85 36 00      Courriel : sylvie.contet@sdis25.fr


**Document budgétaire concerné (cocher) :** Budget principal Budget CCAS/CIAS Budget annexe (préciser quel budget) : 

Cocher la case concernée	Nombre d'exemplaires à transmettre	<b>DECISION MODIFICATIVE (DM n°3 exercice 2023</b> ou <b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE (BS)</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1	• La maquette de la DM ou du BS
<input checked="" type="checkbox"/>	2	• La délibération correspondante de l'assemblée délibérante
<b>et, en tant que de besoin :</b>		
<input type="checkbox"/>	2	• La délibération de l'affectation du résultat
<input type="checkbox"/>	1	• L'état des RAR au 31 décembre N-1 signé par l'ordonnateur et revêtu de l'accusé réception du comptable, s'il n'a pas été joint au budget primitif
<input type="checkbox"/>		• Autre (à préciser)

**Rappel** : La maquette budgétaire de la DM ou du BS est transmise en **un seul exemplaire** et les délibérations en **deux exemplaires**.

Cadre réservé à la collectivité	Cadre réservé à la préfecture (sous-préfecture)
Le maire (le président), atteste que les documents et délibérations cochés ci-dessus, adressés en préfecture (ou en sous-préfecture de Montbéliard, ou en sous-préfecture de Pontarlier, <i>ayer les mentions inutiles</i> ), sont conformes à ceux détenus par la collectivité	Accusé de réception du budget primitif en préfecture (ou sous-préfecture)
<u>Date, signature de l'ordonnateur et cachet de la collectivité</u> La Présidente du conseil d'administrati... du SDIS  <b>Christine BOUQUIN</b>	<u>Cachet d'arrivée</u>



Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le   
ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU DOUBS**

**M 61**

**DECISION MODIFICATIVE N°3  
Exercice 2023**

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	Sans objet
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	Sans objet
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	Sans objet
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	Sans objet
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	Sans objet
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	Sans objet
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	Sans objet
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	Sans objet
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	Sans objet
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	Sans objet
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans objet
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans objet

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées	Sans objet
A3 - Etat des provisions	Sans objet
A4 - Etat des charges transférées	Sans objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans objet

#### B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans objet
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B6 - Situation des autorisations de programme	Sans objet
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans objet

#### C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	Sans objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	73
--------------------------	----

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****A**

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).
- III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.
- IV – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## I – INFORMATIONS GENERALES

### EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

**B**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>66 709 356.12</b>	<b>67 513 168.56</b>	<b>0.00</b>	<b>803 812.44</b>
Investissement	13 969 917.93	14 286 272.61 (1)	0.00	316 354.68
Fonctionnement	52 739 438.19	53 226 895.95 (2)	0.00	487 457.76

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

### RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL</b>		<b>(I) 522 027,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	205 159,34
204	Subventions d'équipement versées	2 603,99
21	Immobilisations corporelles	276 446,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	37 816,90
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL</b>		<b>(II) 297 936,55</b>
011	Charges à caractère général	297 936,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	I + II	819 963,65	III + IV	0,00	-819 963,65	- 16 151.21
Investissement	I	522 027,10	III	0,00	-522 027,10	-205 672.42
Fonctionnement	II	297 936,55	IV	0,00	-297 936,55	189 521.21

## RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL</b>		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	105 000,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>

### TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	105 000,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A2.1

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**
**OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
<b>Total gestion des services</b>		<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 105 000,00</b>	<b>II 0,00</b>

**SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

-105

**OPERATIONS D'ORDRE (1)**

042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : .....**

0,00

**002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**

V

0,00

VI

0,00

**TOTAL DE LA SECTION**

I+III+V

105 000,00

II+IV+VI

0,00

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT**
**II**  
**A2.2**
**SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**
**OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 0,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 0,00	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 0,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 0,00</b>	<b>II 0,00</b>

**BESOIN D'AUTOFINANCEMENT**
**0,0**
**OPERATIONS D'ORDRE (4)**

040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>III 0,00</b>	<b>IV 0,00</b>

**AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 .....**
**0,00**
**Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)**

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V	0,00	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)			VII 0,00

**TOTAL DE LA SECTION**
**I + III + V**
**0,00**
**II + IV + VI + VII**
**0,00**

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE-DEPENSES

B1

#### 1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	105 000,00		105 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>105 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>105 000,00</b>

#### 2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+				
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE-RECETTES****B2****1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 0,00

**2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6) 0,00

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****A****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	8 595 071.55	0,00	0,00	0,00	8 595 071.55
	- Avec AE / CP	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
	- Hors AE / CP	8 576 071.55	0,00	0,00	0,00	8 576 071.55
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 397 319,00	0,00	105 000,00	105 000,00	40 502 319,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	277 342,00	0,00	0,00	0,00	277 342,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	277 342,00	0,00	0,00	0,00	277 342,00
66	Charges financières	670 000,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00		0,00	0,00	1 000 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	6 570 620,00		0,00	0,00	6 570 620,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>57 673 352.55</b>	<b>0,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>57 778 352.55</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

57 778 352.55

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
74	Contributions et participations	50 810 952,00	0,00	0,00	0,00	50 810 952,00
75	Autres produits de gestion courante	51 834,00	0,00	0,00	0,00	51 834,00
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	528 605,00	0,00	0,00	0,00	528 605,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 278 671,00		0,00	0,00	2 278 671,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>54 570 062,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 570 062,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

4 882 969,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

59 453 031,00

(1) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 595 071.55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	45 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 310 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	80 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	881 500,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	283806.03	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	28 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	20 150,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	360 992.83	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	403506.60	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	43 464,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	53 000,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	18 000,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	184 772.71	0,00	0,00
6067	Produits d'intervention	30 050,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	390 886.38	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	92 400,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	54 578.80	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	50,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	55 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	518 629.98	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	557 554.83	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	239633.34	0,00	0,00
6156	Maintenance	940 943.81	0,00	0,00
6161	Multirisques	390 000,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	19 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	47 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	34 680.00	0,00	0,00
61821	Abonnements	43 276.00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	437 549.00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	41 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	13 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 954.80	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	111 258.00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	9 495.55	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	9 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	190 717.69	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	2 500,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	19 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	249 818.00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	237 500,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	42 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	31 900,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	22 503.20	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>40 397 319,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
6331	Versement mobilité	215 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	286 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	13 299 535,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	240 000,00	0,00	0,00
64113	NBI	155 000,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	8 433 000,00	105 000,00	105 000,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	367 000,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	5 794 300,00	0,00	0,00
64145	Vacations versées aux employeurs	10 000,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	209 300,00	0,00	0,00
64148	Autres vacances	2 073 600,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	40 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	90 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Vote du conseil	
			nouvelles du président	d'administration
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 195 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 015 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	185 000,00	0,00	0,00
646	Allocations de vétéran	1 035 000,00	0,00	0,00
6473	Allocations de chômage	3 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	659 584,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>277 342,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique en nuage	21 600,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	32 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	200,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 142,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	109 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	96 400,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	17 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)</b>		<b>48 971 796,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>670 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	625 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	45 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 500,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	5 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>49 804 796,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>6 570 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisation cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	6 570 620,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b> (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		<b>7 487 015,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>57 673 352,55</b>	<b>105 000,00</b>	<b>57 778 352,55</b>

+

RESTES A REALISER N-1 (3) 0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 57 778 352,55

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	45 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES

A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	600 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Contributions et participations</b>	<b>50 810 952,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
744	FCTVA	80 000,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	28 546 531,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	3 314 114,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	18 863 402,00	0,00	0,00
7478	Participation autres organismes	6 905,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>51 834,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	51 834,00	0,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>51 762 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C)</b>	<b>528 605,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	83 605,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	440 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>52 207 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>2 278 671,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	1 760 471,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	518 200,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 278 671,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>54 570 062,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>	<b>4 882 969,00</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>59 453 031,00</b>
--	----------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

SDIS 25 - SDIS 25 - M61 - DM - 2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE****B****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	10 946 489,11	0,00	0,00	0,00	10 946 489,11
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 768 599,11	0,00	0,00	0,00	3 768 299,11
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 768 299,11	0,00	0,00	0,00	3 768 599,11
- Individualisées en programmes d'équipement	7 177 890,00	0,00	0,00	0,00	7 177 890,00
- Avec AP / CP	7 177 890,00	0,00	0,00	0,00	7 177 890,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	28 003,99	0,00	0,00	0,00	28 003,99
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	28 003,99	0,00	0,00	0,00	28 003,99
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	2 278 671,00		0,00	0,00	2 278 671,00
041 Opérations patrimoniales	2 566 487,26		0,00	0,00	2 566 487,26
Dépenses d'investissement - Total	18 797 624,26	0,00	0,00	0,00	18 797 624,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 212 014,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 19 531 665,36

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	5 848 163,10	0,00	0,00	0,00	5 848 163,10
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 630 000,00	0,00	0,00	0,00	1 630 000,00
Opérations d'ordre entre sections	7 487 015,00		0,00	0,00	7 487 015,00
041 Opérations patrimoniales	2 566 487,26		0,00	0,00	2 566 487,26
Recettes d'investissement - Total	17 531 665,36	0,00	0,00	0,00	17 531 665,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1) 2 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 19 531 665,36

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

## **IV - ANNEXES**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 Publié le  
 ID : 025-282500016-20231220-DCA47\_20231214-DE

SDIS 25  
 SDIS 25 - M61  
 Décision modificative n° 3 Exercice 2023

III - ANNEXES	III
ARRETE ET SIGNATURES	

La Présidente du conseil d'administration  
 du SDIS



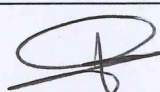



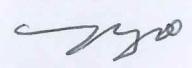



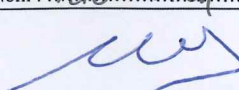
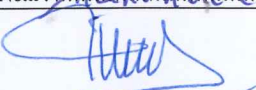
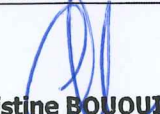
**Christine BOUQUIN**

Nombre de membres en exercice.....20  
 Nombre de membres présents.....15  
 Nombre de suffrages exprimés.....16  
 VOTES : Pour.....16  
 Contre.....0  
 Abstentions.....0

Date de convocation : 15/11/2023

Présenté par la Présidente,  
 A. Beaucanton le 14/12/2023  
 La Présidente,  
 Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le 14/12/2023  
 A. Beaucanton, le 14/12/2023

Les membres du conseil d'administration,

 Nom : YVESVAL Philippe	 Nom : TAILLARD Fabrice	 Nom : Paulelle Collette	 Nom : LEROY Géraldine
 Nom : YUGO ALEX	 Nom : SALVANE C	 Nom : BRAND Paule	 Nom : ROGEROT F
 Nom : T. VERMER	 Nom : T. KIEMER	visio Nom : JOL VERNIER	visio Nom : Marie VOIDEY
visio Nom : JZUC GUYON	visio Nom : Patrick GENRE	visio Nom : Damien CHARLET	 Nom : Christine BOUQUIN
Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....	Nom : .....

certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le .....et de la publication le ....

A....., le .../.../...

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

#### ***DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

#### **ETAIENT PRESENTS**

##### ***Membres avec voix délibérative***

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

##### ***Membres avec voix consultative***

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGONIN, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

##### ***Membre de droit***

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

##### ***Le payeur départemental***

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

#### **ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.*

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

L'élaboration du budget primitif est systématiquement précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Le DOB a lieu au plus tôt 2 mois avant l'examen du budget primitif, conformément à l'article L3312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 07/08/2015.

Le DOB porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales et permet de présenter une politique budgétaire d'ensemble.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce faisant, le présent rapport comporte une présentation des données de conjoncture économique nationales et locales (I), de la stratégie financière pluriannuelle envisagée (II), et enfin des orientations budgétaires du SDIS du Doubs (III). Cette présentation est fonction des éléments connus à ce jour et est donc susceptible d'évoluer avant l'adoption définitive du budget 2024.

### **I. Eléments de conjoncture**

#### **A. La conjoncture nationale**

##### **1. Vers un ralentissement progressif de l'économie française ?**

Les économies européennes continuent de faire face tout à la fois à une inflation élevée et aux conséquences des resserrements monétaires décidés par les banques centrales pour la juguler. Dans ce contexte, les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises européennes suggèrent un ralentissement de l'activité, dans l'industrie comme dans les services.

En France, en dépit de ce contexte morose de prix élevés et de consommation toujours en berne, l'économie a crû de 0,5 % au deuxième trimestre 2023 (données INSEE).

En 2022, pour information, elle avait progressé de 2,5 %. L'INSEE indique dans son point de conjoncture de septembre 2023 que le rythme de croissance devrait être de l'ordre de + 0,1 % à + 0,2 % par trimestre, portant la croissance annuelle à +0,9 %.

Ce sont les exportations, en nette hausse (+ 2,6 %), qui ont permis à l'activité économique d'atteindre ce bon résultat au deuxième trimestre, ce n'est pas la demande intérieure : la consommation des ménages est en effet en retrait de 0,4 %.

##### **2024 une année de baisse de l'inflation**

Selon l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation (3,3 % en moyenne annuelle).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



En août 2023, la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité ont relancé l'inflation qui commençait à diminuer.

Sauf nouveau choc sur les cours mondiaux, ces fluctuations de prix de l'énergie ne remettraient pas en cause le ralentissement prévu des prix alimentaires qui amorcent une baisse depuis plusieurs mois, qu'il s'agisse des prix agricoles à la production ou des prix à la production des industries agroalimentaires.

De même les prix à la consommation des produits manufacturés ralentiraient également en fin d'année 2023.

### **Une propension des ménages à épargner**

La consommation totale des ménages, mesurée en volume, se situait depuis le début de l'année 2022 à peu près à son niveau moyen de l'année 2019. Au deuxième trimestre 2023, la consommation de produits agroalimentaires exprimée en volume se situait 9 % en dessous de son niveau de 2019 en raison principalement de l'envolée des prix et du changement progressif des comportements des consommateurs.

Dans un contexte de ralentissement des prix alimentaires, on pourrait espérer un rebond de la consommation des ménages en 2024 ; néanmoins, l'enquête de conjoncture auprès des ménages indique une propension à épargner élevée. Le taux d'épargne des ménages s'est d'ailleurs élevé au printemps à 18,8 % soit presque 4 points au-dessus de son niveau de 2019 (source INSEE).

### **Une pression salariale en progression**

Les dépenses de personnel doivent intégrer les réformes suivantes :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- l'attribution à tous les agents de la fonction publique de 5 points d'indice majorés supplémentaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement ;
- les mesures spécifiques ciblant les bas salaires (progression indiciaire jusqu'à 7 % prévue pour les agents de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024) ;
- le possible versement d'une prime « pouvoir d'achat » pour les agents percevant une rémunération inférieure à 3250 euros brut ;
- la prise en charge, progressivement en 2025 et 2026, par les employeurs territoriaux, une partie des frais de prévoyance et de complémentaire santé (mutuelles) des agents.

### **Une hausse importante des taux d'intérêts**

Avec ses dix hausses de taux directeurs depuis 2022, la Banque centrale européenne a porté son taux Refi de 0,00 % de mars 2016 à juillet 2022, à 4,5 % en septembre 2023.

Après une décennie de taux bas, voire nuls, le renchérissement des taux court et long termes s'est traduit par l'augmentation du coût de la dette nouvelle et de la dette existante (pour les contrats à taux variables adossés notamment à l'Euribor ou au Livret A) et donc des frais financiers dans les budgets.

Les taux devraient continuer leur progression au cours des premiers mois de l'année 2024 avant d'entamer une légère inflexion.

## 2. Le projet de loi de finances 2024

Chaque année, le projet de loi de finances constitue un temps fort de l'actualité financière et fiscale des collectivités locales.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Pour 2024, un certain nombre de mesures ont été proposées comme par exemple :

Pour la transition écologique : 40 Md€ sont affectés à la transition écologique :

- rénovation des logements et des bâtiments privés ou publics ;
- verdissement du parc automobile et offres de transports plus propres et accessibles ;
- transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- protection de la biodiversité et des plans d'eau ;
- transition énergétique avec un soutien à l'hydrogène ou à l'injection bio méthane ;
- création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte.

Pour les collectivités territoriales :

- augmentation du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) 213 M€ ;
- augmentation des dotations de péréquation au profit des collectivités les plus défavorisées à hauteur de 220 M€ ;
- mise en place d'une compensation au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

### La conjoncture locale

Le niveau de sollicitation du SDIS s'explique par les évolutions sociétales mais aussi par la place particulière occupée par ce service public de proximité.

Le SDIS, avec l'ensemble de ses centres d'incendie et de secours, dispose en effet d'un maillage territorial serré contribuant aussi à l'aménagement du territoire et au maintien du lien social en milieu rural.

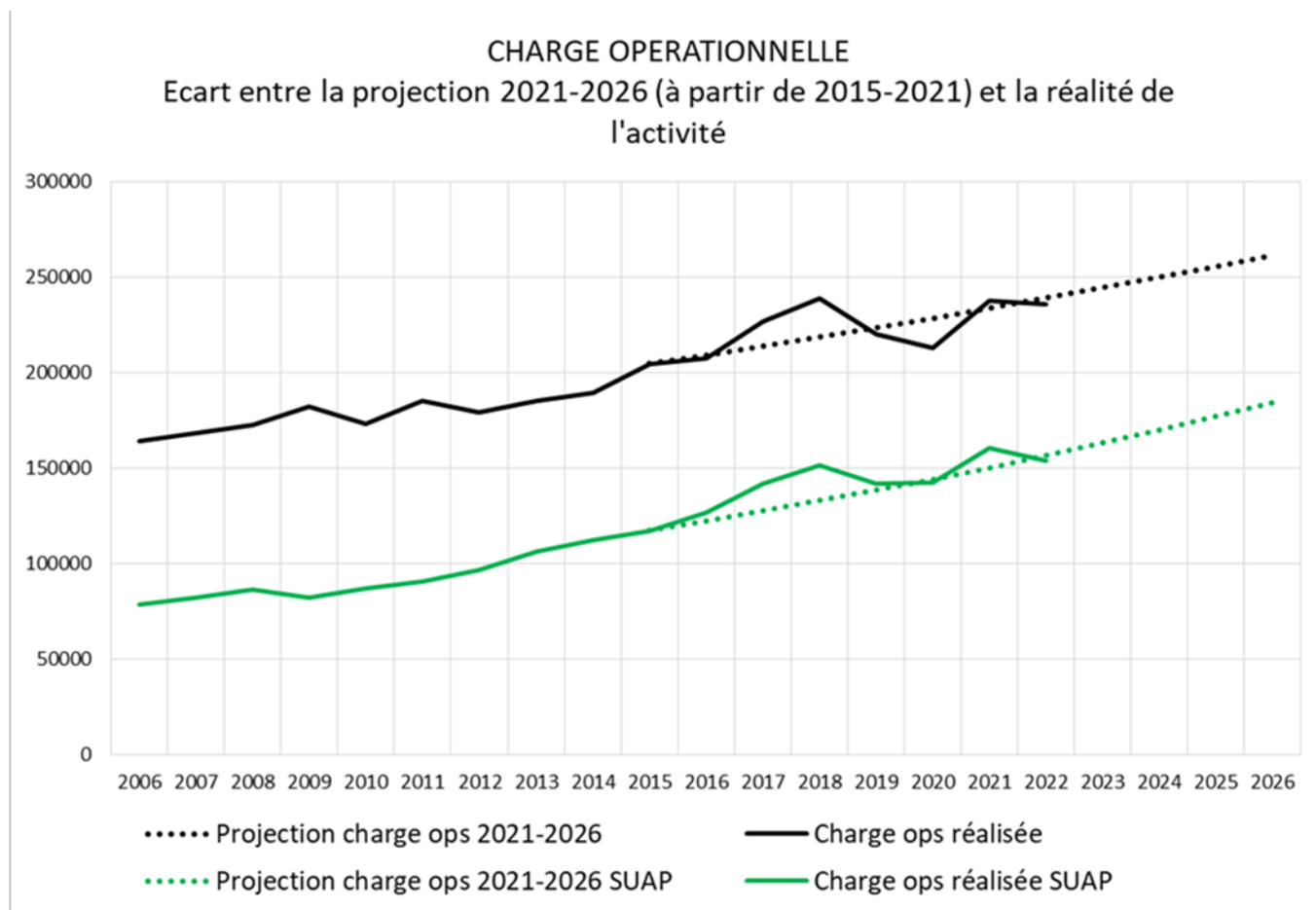
Ainsi, à chaque instant et en tout point du territoire, environ 400 sapeurs-pompiers sont théoriquement mobilisables.

Le SDIS est confronté ces dernières années à une évolution constante de son activité opérationnelle.

Pour mémoire, le nombre d'interventions réalisées par le SDIS a augmenté globalement de 36 % depuis 2012. Cette augmentation trouve sa source dans les seules interventions pour secours à personnes (SAP), les autres domaines d'activité restant globalement stables. En 2018, le SDIS a dépassé la barre symbolique des 40 000 interventions.

Les interventions réalisées en cas d'indisponibilité de transporteur sanitaire privé (ITSP) ont connu une forte augmentation : **+ 199 %** entre 2012 et 2021 pour atteindre le chiffre record de **5 366 carences**. Grâce à la réforme du transport sanitaire urgent, appliqué le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les transporteurs sanitaires privés ont pu réinvestir leur domaine d'activité et ainsi permettre au SDIS de ramener les ITSP à **3883 carences** pour l'année 2022.

Depuis 2015, la réalité de l'activité opérationnelle du SDIS a dépassé les projections effectuées dans le cadre du SDACR III, en 2017 et 2018, pour revenir aux projections en 2022, après une année 2020 inférieure du fait de la crise liée à la Covid19.



Pour mémoire, et face à ces constats, il a été décidé en 2018 de mettre en place un Comité de Pilotage des Indicateurs Opérationnels (CPIO) afin :

- d'éviter à court terme la rupture du service public de secours ;
- d'agir à moyen terme pour réduire l'activité opérationnelle et définir l'organisation permettant d'optimiser la réponse du service ;
- d'adapter l'établissement public sur le long terme afin de faire face aux nouveaux enjeux.

S'agissant des interventions pour secours d'urgence à personnes (SUAP), grâce aux expérimentations menées sur les territoires, la charge opérationnelle a globalement baissé de 11 % entre 2018 et 2019 et de 4,5 % entre 2019 et 2020. L'activité liée aux ITSP (carences) a quant à elle diminué de **37,6 % en 2019**, notamment sur les CSP des agglomérations bisontine et montbéliardaise, pour augmenter à nouveau de **34 % en 2020 et de 19 % en 2021**.

En 2022, **une baisse de 27,6 %** des carences a donc été enregistrée par le SDIS.

Pour 2023, une nouvelle baisse de 30 % des carences est attendue, du fait de la réforme du TSU, ce qui représentera tout de même un volume d'environ 2500 carences.

Malgré tout, les indicateurs opérationnels actuels vont dans le sens d'un retour à une hausse de l'activité opérationnelle en 2024, comme en 2021, et même si la réforme TSU produit les effets escomptés. En 2023, la charge opérationnelle sera conforme, voire légèrement inférieure à la projection en homme/heure de l'activité opérationnelle du SDIS.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



Il est donc nécessaire de rester prudent sur les tendances actuelles en raison notamment de :

- la pression opérationnelle en constante augmentation ces dernières années et qui contraint fortement l'agglomération bisontine, cette pression ayant tendance à s'accroître dans les secteurs ruraux du fait du vieillissement de la population et de la désertification médicale rurale ;
- les conditions météorologiques, jusque-là globalement clémentes de 2019 à 2021, contribuant à une activité opérationnelle plus réduite, ont impacté en 2022 et 2023 de façon importante le SDIS avec des orages violents et une très forte sécheresse générant de nombreux feux de broussailles ;
- des transporteurs sanitaires privés, toujours en difficultés financières et de ressources humaines, qui commencent à faire face à leur activité propre, et qui devraient, avec la réforme TSU, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, pouvoir bénéficier de meilleures conditions à la réalisation de leur champ missionnel. Les effets ne devraient toutefois pas être notables dans certains secteurs ruraux et même si les carences diminuent, le plancher bas devrait être atteint fin 2023.

**Il est également important de garder à l'esprit que :**

- si la maîtrise de l'activité opérationnelle via le CPIO a montré des effets dès 2019, l'essentiel des leviers opérationnels mobilisables par le SDIS ont déjà été actionnés ;
- les travaux avec la Santé sont extrêmement fragiles, la réforme du TSU applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2022 oblige les transporteurs sanitaires privés (TSP) à se positionner clairement sur ce champ d'activité, hors certains ont préféré rester sur le post ou pré hospitaliers dans l'attente de voir ce que la réforme TSU produisait sur le modèle économique. Il conviendra donc de suivre la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs de la santé sur cette réforme (ambulanciers, ARS, et CHU de Besançon, support du CRRA 15) ;
- le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 démontre que l'activité opérationnelle reprend une évolution plus dynamique, ce qui laisse présager un retour dans un contexte général plus défavorable type 2021 ;
- la maîtrise de l'activité opérationnelle depuis 2018 a permis de juguler partiellement la hausse des besoins budgétaires. Malheureusement, le SDIS fait face à une baisse des effectifs journaliers opérationnels (EJO) les jours ouvrés dans de nombreux centres de secours, EJO principalement armés par des sapeurs-pompiers volontaires ; ce qui complexifie la réponse opérationnelle donnée par le SDIS dans les secteurs ruraux.

## II. La stratégie financière pluriannuelle

### A. Rappel du cadre financier fixé dans les orientations budgétaires précédentes

Le SDIS 25, afin de répondre au double enjeu de préserver la situation financière du SDIS et celle de ses contributeurs tout en maintenant sa capacité de réponse aux sollicitations opérationnelles, s'est orienté, dès 2018, vers la mise en place et le respect d'un cadre financier dont le but, à terme, est :

- de respecter au maximum (sauf aléas particuliers) le seuil **des 10 ans pour la capacité de désendettement** et de contenir la progression de **l'encours de la dette** de façon à ce qu'il **ne dépasse pas les 40 M€** ;
- de **proposer une progression maîtrisée des contributions** du Département, des communes et des EPCI.



Ce cadre se traduit donc expressément, dans les orientations budgétaires 2024, par :

- **une progression des contributions** des collectivités territoriales et EPCI : il est proposé une progression de 4,9 % (la variation de l'IPC du mois d'août entre 2022 et 2023 est de 4,9 %) pour 2024 ; la contribution du Département, quant à elle, est sollicitée à hauteur de 5 % comme en 2023 ; **le budget est équilibré grâce à l'excédent de fonctionnement** ;
- **maintenir un accompagnement du Département sur la section d'investissement** : subvention de 3,6 M€ sur la période 2019 – 2021 dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental et le SDIS (délibération CASDIS du 20 juin 2019) ; une subvention à hauteur de 1 M€ est inscrite au budget 2024 en prolongement de ce dispositif, afin de permettre la suppression au BP 2024 du prélèvement à hauteur d'un million d'euros sur la section de fonctionnement pour financer le virement à l'investissement ; cet accompagnement du Département est sollicité dans le but de diminuer la progression de l'endettement du SDIS.

## B. L'évolution des principaux ratios financiers du SDIS dans le cadre des orientations présentées pour 2024

Dans le contexte actuel où l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies, une crise du coût de la vie, un durcissement des conditions financières avec la remontée des taux, l'inscription dans la durée de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la guerre en Israël, les mesures gouvernementales concernant la fonction publique territoriale, des difficultés d'approvisionnement et des surcoûts impactent le budget du SDIS :

- maintien des coûts énergétiques élevés des bâtiments en raison des prix de l'électricité, du gaz et du fioul domestique ;
- maintien à un niveau élevé des prix des carburants du parc de véhicules ;
- augmentation des dépenses d'assurance suite au renouvellement des contrats ;
- augmentation constatée sur les achats de mobiliers, les constructions, matériels et véhicules en raison de l'évolution à la hausse des prix de nombreuses matières premières (bois, acier, ...) ;
- augmentation des coûts de maintenance et des prestations de service en général.

Pour toutes ces raisons et tensions exercées sur la section de fonctionnement, le budget 2024 dégage, en section de fonctionnement, une épargne brute à hauteur de 2,24 M€ qui, après déduction du capital de la dette en cours, se transforme en une épargne nette négative à hauteur de – 1,6 M€.

Une épargne nette négative signifie, pour le SDIS, une réduction de sa capacité d'autofinancement de la section d'investissement entraînant à terme, de ce fait, une progression de son endettement.

Les orientations budgétaires 2024 doivent s'articuler autour de deux priorités :

- un besoin de maintenir une politique soutenue en matière d'investissements permettant au SDIS de disposer d'un outil opérationnel moderne et performant ;
- une nécessité de composer avec des recettes peu dynamiques avec une évolution maîtrisée notamment des contributions, tout en faisant face aux contraintes conjoncturelles précitées.

## C. Les mesures proposées pour stabiliser la situation financière du SDIS

Si lors des précédents documents d'orientations budgétaires (DOB), l'attention était focalisée principalement sur l'évolution des dépenses d'investissement du SDIS, les orientations budgétaires 2024, comme celles de 2023, se doivent d'attirer en plus l'attention sur l'équilibre réel de la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



En effet, les derniers budgets de fonctionnement votés s'équilibrent grâce à un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté et ne dégagent plus d'épargne nette de gestion (cf. annexe « l'évolution prévisionnelle des ratios d'analyse financière »).

Sachant que la section d'investissement s'équilibre avec un emprunt d'équilibre obligatoire (les recettes d'investissement, très limitées, ne permettant pas de financer les dépenses d'équipement et les travaux engagés), les charges financières viennent alourdir et impacter, chaque année davantage, la section de fonctionnement notamment avec la remontée des taux d'intérêts constatée actuellement (taux fixe moyen sur 20 ans de 4,20 % en octobre 2023).

En conséquence, les mesures à mettre en œuvre pour stabiliser la situation seraient les suivantes :

- diminuer les dépenses de fonctionnement au niveau principalement des chapitres 011 (charges à caractère général) et chapitre 012 (charges de personnel) ; cette mesure étant déjà difficile à réaliser en temps normal, il paraît d'autant plus difficile de la mettre en œuvre en raison des derniers événements conjoncturels (hausse des carburants et des combustibles, hausse de l'électricité, hausse des coûts de maintenance et des assurances,...) et des évolutions / contraintes légales et règlementaires annoncées (revalorisation des catégories C, augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 %, ...); le chapitre 66 (charges financières) progresse en fonction du montant du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et d'autant plus vite que l'on assiste à une forte remontée des taux en 2023 et vraisemblablement en 2024 ;
- augmenter les recettes de fonctionnement qui sont principalement issues des contributions du Département, des communes et EPCI ; la projection 2024 retient une augmentation de l'effort du Département, des communes et des EPCI en portant le pourcentage d'évolution de la contribution à + 5 % pour le Département et à + 4,9 % pour le bloc communal et intercommunal ;
- encadrer les investissements du SDIS en continuant la perspective pluriannuelle actuelle des travaux et des équipements permettant, dès lors, d'instaurer des ordres de priorité et un lissage des dépenses envisagées. Toutefois, l'effort consenti, en la matière, reste fragile en fonction des aléas conjoncturels :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne
DOB 2019	10,20M€	9,57M€	10,70M€	10,53M€				10,26M€
DOB 2020	8,65M€	9,00M€	10,73M€	7,25M€	7,53M€			8,63M€
DOB 2021	8,98M€	8,50M€	7,97M€	9,52M€	7,73M€	7,95M€		8,33M€
DOB 2022	8,98M€	9,55M€	10,39 M€	7,93 M€	11,40 M€	8,99 M€	8,85 M€	9,55M€
DOB 2023	8,98M€	9,55M€	11,41M€	10,45M€	9,75M€	12,18M€	9,27M€	10,44M€

### III. Les orientations budgétaires pour 2024 et la prospective 2023- 2028

#### A. Les dépenses

##### 1. Les dépenses de fonctionnement

###### a. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 81 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS en 2024, ce qui correspond à la moyenne nationale des SDIS (source OFGL, Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale, 2019).

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Chapitre 012	37,13M€	37,63M€	38,16M€	40,61M€	42,47M€	43,16M€	43,85M€	44,57M€	45,29M€
Evolution en %		1,32%	1,42%	6,43%	4,57%	1,61%	1,62%	1,62%	1,63%

- La masse salariale

Les orientations budgétaires 2024 intègrent la création des postes suivants :

- 5 SPPNO budgétisés sur 10 mois ;
- 2 cadres d'emploi adjoint technique budgétisés sur 10 mois (convoyage de véhicules) ;
- 1 adjoint administratif assistant au service finances dans le cadre d'une pérennisation d'un renfort suite au maintien d'un agent en maladie longue durée (au lieu de remplacements en CDD successifs sans obtenir la compétence technique recherchée).

A cela s'ajoute la progression des dépenses liée :

- au glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- l'impact de la revalorisation du point d'indice sur une année pleine ;
- mise en application des mesures réglementaires nationales (revalorisation de 5 points d'indice, GIPA,...).

La masse salariale devrait progresser de **1055 K€ entre 2023 et 2024 soit une augmentation de 4,24 %**.

- Les indemnités et vétérances des sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

Les indemnités versées aux SPV progressent habituellement chaque année, du fait de deux facteurs principaux :

- leur indexation sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation ;
- l'augmentation de l'activité opérationnelle qui entraîne une augmentation du montant des indemnités versées aux SPV.

Les indemnités et vétérances prévisionnelles 2024 progressent d'environ 183 K€ soit une augmentation de 1,98 % par rapport aux montants 2023, principalement pour les raisons suivantes :

- prise en compte de l'évolution des effectifs à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 (quantité, répartition et grades) ;

- prise en compte de la revalorisation réglementaire des taux d'indemnités de grades applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- prise en compte de l'augmentation réglementaire prévisionnelle à hauteur de 3 % des taux d'indemnités de grades pour 2024.

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Indemnités SPV	7,65M€	7,68M€	8,19M€	9,27M€	9,44M€	9,49M€	9,53M€	9,57M€	9,61M€
Evolution en %		0,43%	6,64%	13,12%	1,91%	0,44%	0,44%	0,45%	0,46%

### b. Les autres dépenses réelles de fonctionnement

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Charges à caractère général	6,98M€	7,09M€	7,71M€	8,66M€	8,84M€	8,79M€	8,78M€	8,78M€	8,78M€
Charges financières	0,57M€	0,51M€	0,52M€	0,64M€	0,86M€	1,04M€	1,25M€	1,44M€	1,57M€
Autres	0,64M€	0,64M€	0,71M€	0,45M€	0,37M€	0,36M€	0,36M€	0,36M€	0,36M€
<b>Total</b>	<b>8,20M€</b>	<b>8,24M€</b>	<b>8,94M€</b>	<b>9,75M€</b>	<b>10,07M€</b>	<b>10,18M€</b>	<b>10,38M€</b>	<b>10,58M€</b>	<b>10,70M€</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel pour 81 % ; les 19 % restants sont composés :

- des **charges à caractère général** (énergies, carburant, petit équipement, assurances, maintenance, entretien, formation...) :

Une augmentation des crédits en 2024 est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des prix en général : hausse des coûts des contrats d'assurance, hausse des coûts de maintenance,...

- des **charges financières** :

Le SDIS prévoit de réaliser un emprunt d'équilibre chaque année, ce qui explique la progression des intérêts sur la période 2023-2028. La reprise de l'évolution des taux à la hausse aggrave la situation en augmentant les charges liées aux emprunts à taux révisables et les charges liées à la réalisation de l'emprunt d'équilibre en fin d'année. **Certains organismes bancaires (caisse d'épargne notamment) préviennent ne pas être en mesure de réaliser des offres de prêts à taux fixe avec un délai de validité de l'offre supérieur à 7 jours (signature comprise).**

Cette progression est toutefois atténuée par la subvention d'investissement versée par le Département entre 2019 et 2021 et maintenue, à hauteur de 550 K€, en 2022 et 2023. Un montant de 1 M€ serait inscrit au budget 2024.

- des « **autres charges** » :

Ces dépenses comprennent notamment les charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au réseau Antarès), les charges exceptionnelles, ainsi que les dépenses imprévues. Ces dépenses devraient être stables sur la période 2024-2028.

### c. La dotation aux amortissements

A ces dépenses réelles s'ajoute chaque année la dotation aux amortissements que l'on qualifie de « dépense d'ordre » car elle constitue une recette pour la section d'investissement sans encaissement effectif.

C'est une dépense obligatoire qui permet au SDIS de se constituer un autofinancement pour remplacer ses biens mobiliers et immobiliers amortis.

Le niveau d'amortissement, déduction faite des opérations de neutralisation, serait d'environ 4,9 M€ au BP 2024 avec l'amortissement des CIS de Moncey, Labergement Saint Marie, Mouthe et Pierrefontaine les Varans qui débute en 2024 (rapport AP PPI Immobilier du 02 février 2023).

#### d. Le virement à la section d'investissement

**Afin de limiter la progression de la dette du SDIS**, il était, ces dernières années, envisagé de compléter l'autofinancement provenant de la dotation aux amortissements par un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En considération du niveau d'excédent actuel, le budget 2024 ne prévoirait pas de virement à l'investissement.

### 2. Les dépenses d'investissement : donner les moyens au SDIS de remplir ses missions

	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Chapitre 20 Logiciels Etudes	0,30M€	0,32M€	0,42M€	0,59M€	0,29M€	0,42M€	0,19M€	0,19M€
Chapitre 21 AP Véhicules	2,67M€	2,39M€	2,28M€	2,33M€	3,57M€	3,68M€	2,99M€	2,69M€
Chapitre 21 Matériel Habillement	1,85M€	2,05M€	1,91M€	1,98M€	2,39M€	2,71M€	2,72M€	2,69M€
Chapitre 23 Travaux et avances	3,37M€	4,79M€	6,80M€	5,55M€	3,49M€	5,37M€	3,37M€	3,50M€
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>8,98M€</b>	<b>9,55M€</b>	<b>11,41M€</b>	<b>10,45M€</b>	<b>9,75M€</b>	<b>12,18M€</b>	<b>9,27M€</b>	<b>9,08M€</b>

Ces investissements offrent les équipements nécessaires à la performance du SDIS et participent par ailleurs au développement et à la fidélisation du volontariat dont le maintien des effectifs est un enjeu stratégique tant en matière de maillage territorial qu'en matière de coûts.

Un effort de rationalisation et de lissage de ces dépenses est d'ores et déjà demandé aux services afin d'encadrer le budget affecté à ces investissements dont le montant global devra à terme, avoisiner les 9 M€.

La projection présentée sur 9 ans (2020-2028), telle qu'elle existe aujourd'hui, conduit à une moyenne annuelle d'investissement à 10,13 M€.

#### a. Les logiciels et études

Le budget 2024 prévoit des crédits au chapitre 20 pour permettre, au niveau informatique, toutes les évolutions nécessaires au meilleur fonctionnement possible de la structure (évolutions ARTEMIS, évolution des logiciels métiers, acquisitions de licences de supervision des équipements, ...).

Ce chapitre de dépenses comprend également des études ; il s'agit principalement d'honoraires versés pour les réaménagements de locaux (81,5 K€).

## b. Les véhicules et le matériel

Le budget 2024 permettra de maintenir à niveau le parc de véhicules du SDIS, avec environ 31 acquisitions dont 7 VSAV.

Il sera également marqué par plusieurs projets, tels que :

- la poursuite de l'acquisition des tablettes opérationnelles avec leurs accessoires ;
- le développement des outils facilitant les projections vidéo, la pratique du télétravail et la sauvegarde des données.

A noter, maintien d'une augmentation des prix au niveau de l'habillement (+ 5 %).

## c. Les bâtiments

Dans le cadre du plan pluriannuel, l'année 2024 sera notamment marquée par les travaux des opérations de Saint Hippolyte, de Frasne, de Lavans Vuillafans et de Blamont.

Des opérations de restructuration ou de mise à niveau de centres (aménagement de locaux pour les jeunes sapeurs-pompiers, création de vestiaires féminins, etc.) sont également en cours de finition : Hérimoncourt, Boussières et Damprichard.

## d. Le remboursement des emprunts

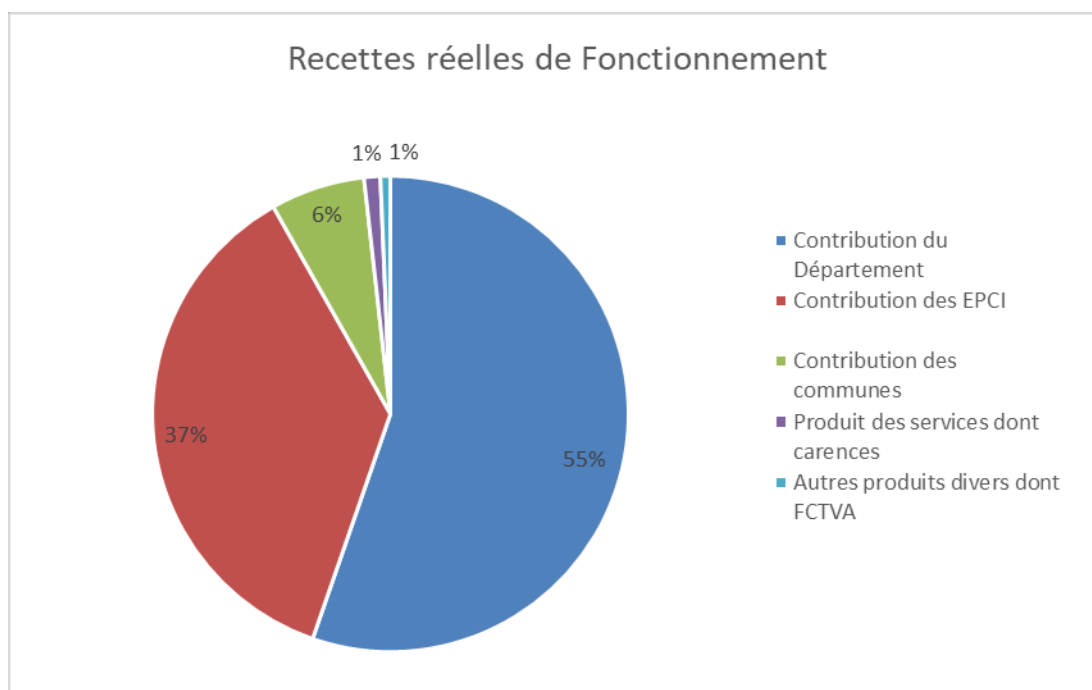
A ces dépenses d'équipement s'ajouteront les dépenses de remboursement du capital de la dette (environ 3,8 M€ en 2024).

## B. Les recettes

### 1. Des recettes de fonctionnement

Les recettes des SDIS sont très majoritairement composées des participations des départements, des EPCI et des communes.

Pour le SDIS du Doubs en particulier, la répartition des participations s'établit comme suit (BP 2024) :



### **a. Les recettes diverses et produits des services**

Ces recettes sont composées essentiellement :

- des interventions facturées : il s'agit principalement des interventions en carences de transporteurs sanitaires privés (« carences »), des interventions sur l'autoroute et, de manière marginale, des destructions de nids d'hyménoptères ainsi que certaines interventions au profit des ascensoristes ;
- de remboursements sur rémunérations du personnel, principalement :
- les remboursements de rémunération d'agents mis à disposition ;
- les remboursements versés par l'assureur du personnel ;
- du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et d'autres recettes portant notamment sur les remboursements d'assurance ou les locations de points hauts.

### **b. Les contributions des communes, EPCI et du Département**

La gouvernance du SDIS est consciente, plus que jamais, des contraintes auxquelles sont soumis ses contributeurs, qu'il s'agisse du Département, du bloc communal et/ou intercommunal. C'est dans cette logique qu'elle s'efforce de contenir et de stabiliser au maximum ses dépenses de fonctionnement afin de limiter la progression des contributions.

Le SDIS et le Département ont recherché ensemble une solution permettant de préserver les financeurs du SDIS, sans dégrader la situation financière de ce dernier.

A ce titre, le Département s'était engagé à faire progresser sa contribution annuelle de 2019 à 2021 à hauteur de 1,2 % tout en complétant cette contribution par une subvention d'investissement (650 K€).

Pour autant en 2024, en raison de la nette augmentation des dépenses de fonctionnement indépendamment de la volonté du SDIS, la contribution du Département progresserait de 5 % avec une aide à l'investissement à hauteur de 1 M€ ; cette augmentation de l'aide à l'investissement est destinée à pallier la suspension du virement à l'investissement au budget 2024 compte tenu des marges de manœuvres existantes en fonctionnement.

L'évolution des contributions du bloc communal et intercommunal progresserait également de 4,9 % (pour mémoire, le pourcentage du glissement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) au mois d'août 2023 est de 4,9 %).

## **2. Des recettes d'investissement diversifiées**

L'investissement du SDIS bénéficie de quatre sources principales de financement :

### **a. L'autofinancement : dotation aux amortissements**

Pour 2024, cet autofinancement devrait représenter environ 6.8 M€. Les grands équilibres budgétaires seront donc respectés puisque cet autofinancement couvre le remboursement du capital de la dette (environ 3,8 M€).

Au-delà de cet équilibre, cet autofinancement permet de modérer le recours à l'emprunt pour le financement des investissements à venir.

A noter au BP 2024, l'absence d'inscription d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (virement d'1 M€ au BP 2023).

### **b. Les recettes accordées par l'Etat : FCTVA**

Chaque année, le SDIS perçoit une recette au titre du fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (environ 900 K€). Il est calculé sur les investissements réalisés au cours de l'année précédente, au taux de 16,404 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le calcul du FCTVA est automatisé par échanges entre les services préfectoraux et les services de la DGFIP.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



### **c. Les recettes versées par les collectivités territoriales**

Le Département devrait verser une subvention d'investissement au SDIS d'un montant de 1 M€ en 2024, destinée à suppléer l'absence de virement à l'investissement.

A cette subvention s'ajoutent celles prévues dans le cadre du plan pluriannuel de constructions ou restructurations des centres de secours et versées par les communes ou intercommunalités concernées (environ 238 K€ inscrits en 2024 pour les opérations du Val d'Usiers, Chapelle des Bois, Gilley, Lavans Vuillafans, Blamont et Frasne).

### **d. Le recours à l'emprunt**

Après prise en compte de l'ensemble des recettes présentées ci-dessus, il conviendra d'emprunter environ 6,7 M€ pour équilibrer le budget. Un emprunt sera donc souscrit en fin d'année 2024 avec des taux certainement élevés, ce qui représentera une progression d'environ 2,3 M€ de l'encours de la dette du SDIS.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, et approuvent les orientations présentées dans le présent rapport et ses quatre annexes portant sur l'évolution des dépenses de personnel, les autorisations de programme, la structure et la gestion de la dette et enfin sur l'évolution des ratios d'analyse financière du SDIS.*

***Pour extrait conforme,***

***La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

***Christine BOUQUIN***



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 14 décembre 2023

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PORTANT SUR L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE

La construction de la planification financière 2023-2028 doit répondre à plusieurs objectifs :

- contenir la progression des contributions versées par le Département et le bloc communal ;
- préserver la stabilité financière du SDIS et notamment sa capacité de désendettement.

#### Prévisions d'évolution des dépenses de fonctionnement et des contributions :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dép réelles de fonctionnement	45,87M€	47,10M€	50,37M€	52,54M€	53,34M€	54,24M€	53,65M€	55,14M€
Evolution en %	1,2%	2,7%	6,9%	4,3%	1,5%	1,7%	-1,1%	2,8%
Contribution CD	26,68M€	27,19M€	28,55M€	29,97M€	31,17M€	32,11M€	33,07M€	34,06M€
Evolution en %	1,20%	1,90%	5,00%	5,00%	4,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Contribution bloc communal	21,13M€	21,53M€	22,18M€	23,26M€	23,96M€	24,44M€	24,93M€	25,43M€
Evolution en %	0,20%	1,90%	3,00%	4,90%	3,00%	2,00%	2,00%	2,00%

Les ratios présentés ci-dessous ont été calculés en prenant pour hypothèses :

- une contribution du Département à hauteur de 5 % en 2024 ;
- une progression des contributions du bloc communal et intercommunal avec une augmentation de 4,9 % en 2024 ;
- une subvention d'investissement de la part du conseil départemental en 2024 à hauteur de 1 M€.

Pour information, l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) d'août 2022 à août 2023 se situe à + 4,9 %. Le ministre de l'économie et des finances estime que l'inflation telle que nous la connaissons aujourd'hui va progressivement diminuer en 2024.

#### Epargne brute et épargne nette :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Epargne brute (RRF-DRF)	4,96M€	4,57M€	2,62M€	2,24M€	3,34M€	3,86M€	4,41M€	5,05M€
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	9,82%	9,01%	5,00%	4,14%	5,96%	6,71%	7,47%	8,35%
Capital dette remboursé	3,20M€	3,50M€	3,50M€	3,84M€	4,24M€	4,31M€	4,47M€	4,47M€
Epargne nette	1,76M€	1,07M€	-0,88M€	-1,60M€	-0,89M€	-0,45M€	-0,07M€	0,57M€
Virement de la section de fonctionnement	1,00M€	2,00M€	1,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	0,00M€	1,00M€

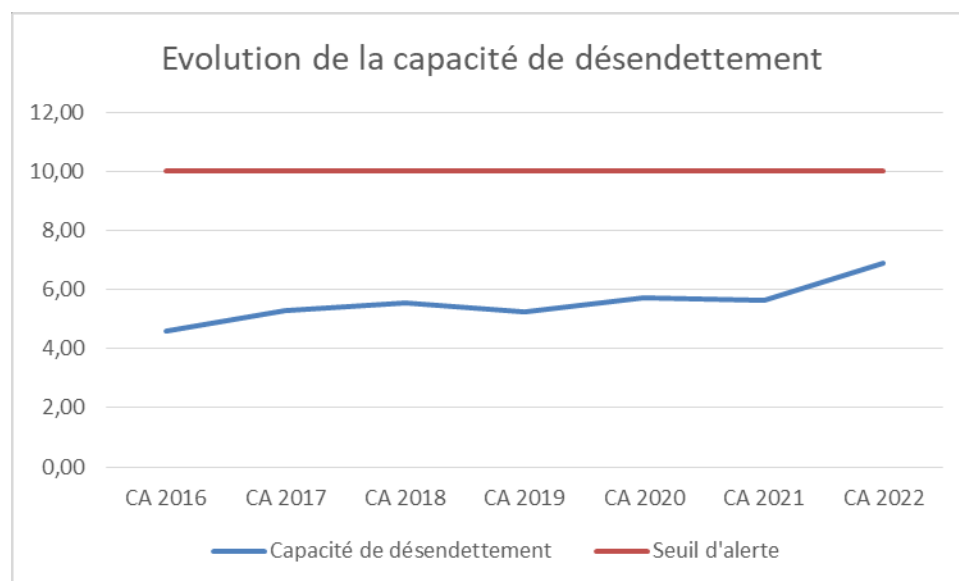
## Epargne brute et capacité de désendettement :

Le SDIS souhaite limiter progressivement ses dépenses d'équipement à 9 M€ par an pour limiter l'impact des dépenses d'équipement sur la capacité de désendettement du SDIS et ainsi éviter de dépasser le seuil d'alerte établi, généralement, autour de dix ans.

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028
Chapitre 20 Logiciels Etudes	0,44M€	0,30M€	0,32M€	0,42M€	0,59M€	0,29M€	0,42M€	0,19M€	0,19M€
Chapitre 21 AP Véhicules	2,66M€	2,67M€	2,39M€	2,28M€	2,33M€	3,57M€	3,68M€	2,99M€	2,69M€
Chapitre 21 Matériel Habillement	1,93M€	1,85M€	2,05M€	1,91M€	1,98M€	2,39M€	2,71M€	2,72M€	2,69M€
Chapitre 23 Travaux et avances	4,68M€	3,37M€	4,79M€	6,80M€	5,55M€	3,49M€	5,37M€	3,37M€	3,50M€
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>10,51M€</b>	<b>8,98M€</b>	<b>9,55M€</b>	<b>11,41M€</b>	<b>10,45M€</b>	<b>9,75M€</b>	<b>12,18M€</b>	<b>9,27M€</b>	<b>9,08M€</b>

La dégradation du ratio « capacité de désendettement » est freinée du mieux possible par le SDIS compte tenu du contexte actuel.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne brute Encours au 31 décembre N	6,55 M€	6,15 M€	5,80 M€	5,79 M€	5,49 M€	5,63 M€	4,66 M€
Capacité de désendettement	<b>4,58</b>	<b>5,30</b>	<b>5,54</b>	<b>5,23</b>	<b>5,71</b>	<b>5,64</b>	<b>6,91</b>



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 14 décembre 2023

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PRESENTANT LES ORIENTATIONS EN MATIERE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A ce jour, des autorisations de programme (AP) sont ouvertes dans trois domaines de l'activité du SDIS :

- l'immobilier avec deux types d'AP :
  - o celles destinées à la construction et restructuration de bâtiments dans le cadre du plan immobilier ; il existe une AP par opération, toutes sont regroupées dans le tableau ci-après sous l'intitulé « plan immobilier » ;
  - o celles couvrant les opérations de rénovations importantes de centres d'incendie et de secours, hors plan immobilier (Hérimoncourt, Boussières et Damprichard) ;
- l'acquisition de véhicules : engins de secours et véhicules de service, dans le cadre d'un plan sur cinq années glissantes.

Les dépenses annuelles envisagées sur la période 2022-2028 sont les suivantes :

APCP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Opérations immobilières hors plan	548 000 €	432 245 €	62 933 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plan immobilier (Casernes)	2 287 150 €	3 520 800 €	3 741 900 €	3 083 018 €	4 806 724 €	2 711 547 €	2 696 548 €
Véhicules	3 910 737 €	4 403 288 €	3 283 188 €	4 220 463 €	4 213 485 €	3 603 715 €	3 302 477 €
<b>Total général</b>	<b>6 753 052 €</b>	<b>8 356 333 €</b>	<b>7 088 021 €</b>	<b>7 303 481 €</b>	<b>9 020 209 €</b>	<b>6 315 262 €</b>	<b>5 999 025 €</b>

Les dépenses inscrites dans le cadre d'AP représentent, selon les années, de 65 à 73 % des dépenses d'équipement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



## TABLEAU DE BORD AU 26/10/2023

### DETTE PROPRES



Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

## Bilan Annuel

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Caractéristiques de la dette au 26/10/2023

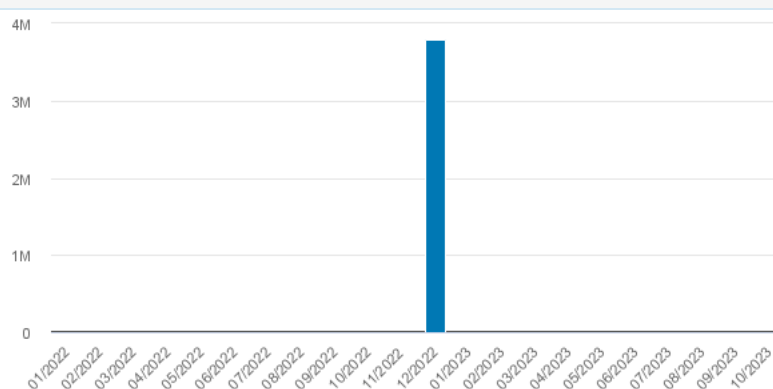
Encours **29 288 670,99**Nombre d'emprunts \* **24**Taux actuariel \* **2,28%**Taux moyen de l'exercice **2,15%**

\* tirages futurs compris

## Charges financières en 2023

Annuité **4 120 780,80**Amortissement **3 497 925,47**Remboursement anticipé avec flux **0,00**Remboursement anticipé sans flux **0,00**Intérêts emprunts **622 855,33**ICNE **81 684,34**

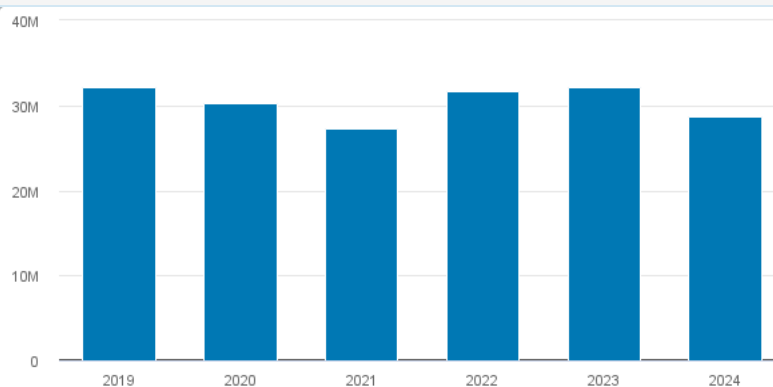
## Versements mensuels récents



## Financements Disponibles au 26/10/2023

Enveloppes de Financement **0,00**Lignes et Billets de trésorerie **0,00**Remboursements temporaires **0,00**Emprunts long terme non mobilisés **0,00**

## Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



# Extinction

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

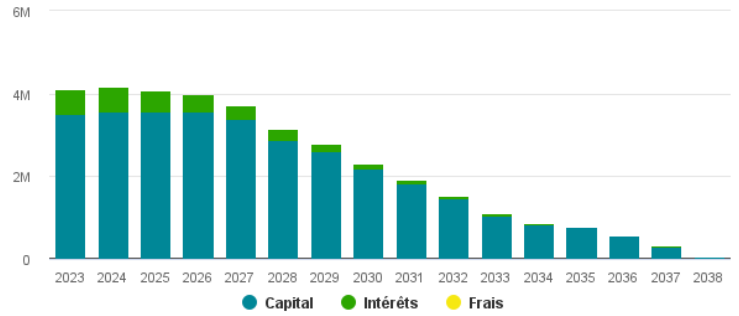
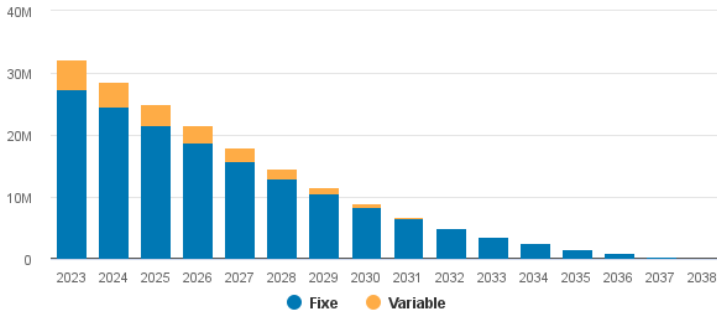
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

Extinction de l'encours



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2023	32 166 186,17	4 120 780,80	622 855,33	2,15%	2,27%	3 497 925,47	4 120 780,80
2024	28 668 260,70	4 174 882,57	606 592,35	2,22%	2,27%	3 568 290,22	4 174 882,57
2025	25 099 970,48	4 084 234,13	508 702,75	2,15%	2,20%	3 575 531,38	4 084 234,13
2026	21 524 439,10	3 997 871,84	414 883,33	2,06%	2,13%	3 582 988,51	3 997 871,84
2027	17 941 450,59	3 709 651,10	324 538,37	1,95%	2,02%	3 385 112,73	3 709 651,10
2028	14 556 337,86	3 135 732,86	247 706,58	1,84%	1,91%	2 888 026,28	3 135 732,86
2029	11 668 311,58	2 779 930,56	182 035,94	1,71%	1,79%	2 597 894,62	2 779 930,56
2030	9 070 416,96	2 312 548,45	132 548,28	1,61%	1,67%	2 180 000,17	2 312 548,45
2031	6 890 416,79	1 922 519,80	93 353,57	1,52%	1,57%	1 829 166,23	1 922 519,80
2032	5 061 250,56	1 531 017,15	66 433,66	1,49%	1,51%	1 464 583,49	1 531 017,15
2033	3 596 667,07	1 108 713,80	48 714,05	1,56%	1,52%	1 059 999,75	1 108 713,80
2034	2 536 667,32	874 773,87	36 440,59	1,68%	1,62%	838 333,28	874 773,87
2035	1 698 334,04	794 486,15	26 152,66	1,94%	1,78%	768 333,49	794 486,15
2036	930 000,55	571 315,07	16 314,90	2,49%	2,16%	555 000,17	571 315,07
2037	375 000,38	318 819,60	7 152,75	3,19%	2,81%	311 666,85	318 819,60
2038	63 333,53	63 843,36	509,83	3,19%	3,23%	63 333,53	63 843,36

## Index

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

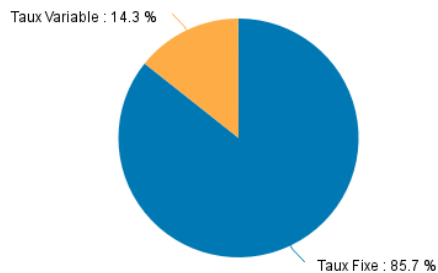
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



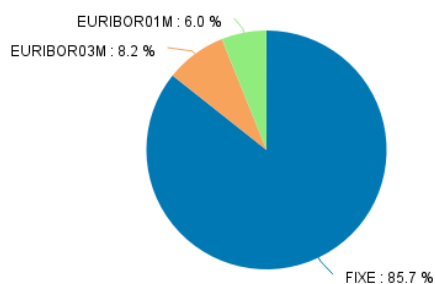
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	25 105 337,50	4 183 333,49	29 288 670,99
%	85,72%	14,28%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 11 mois	3 ans, 6 mois	4 ans, 9 mois
Duration	4 ans, 9 mois	3 ans, 4 mois	4 ans, 7 mois
Nombre d'emprunts	20	4	24
Taux actuariel	1,89%	4,61%	2,28%
Taux actuariel après couverture	1,89%	4,61%	2,28%

## Index de taux



Index	Nb	Encours au 26/10/2023	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	20	25 105 337,50	85,72%	3 330 411,95	80,82%
EURIBOR03M	2	2 412 500,00	8,24%	437 483,16	10,62%
EURIBOR01M	2	1 770 833,49	6,05%	352 885,69	8,56%
TOTAL	24	29 288 670,99		4 120 780,80	

## Charte Gissler

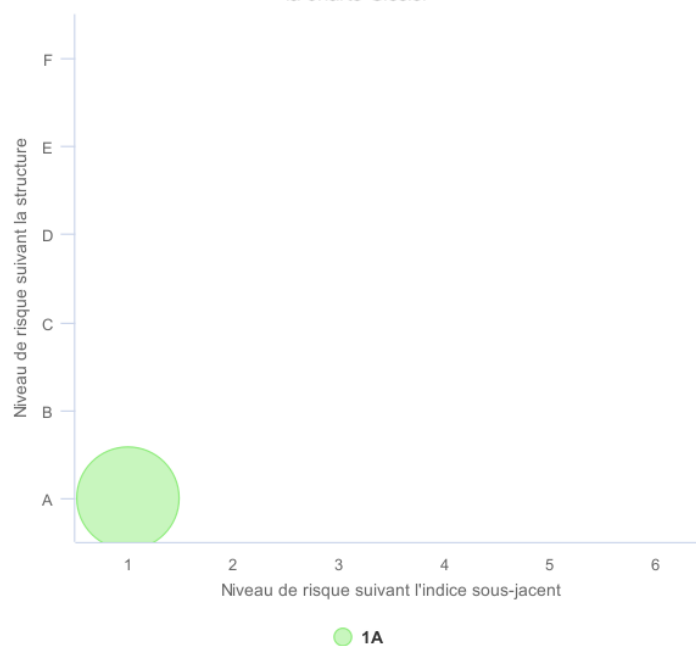
Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

Classification de l'encours au 26/10/2023 en début de journée  
la charte Gissler

Catégorie	Encours au 26/10/2023	%
1-A	29 288 670,99	100,00%
TOTAL	29 288 670,99	100 %



## Coût

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

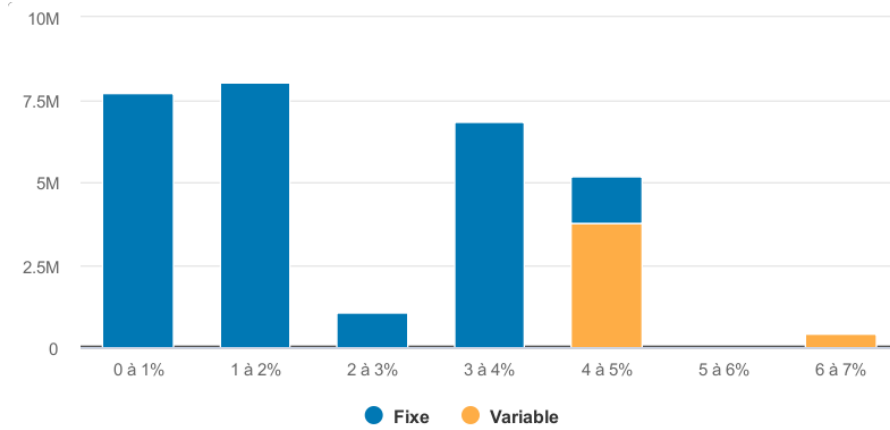
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



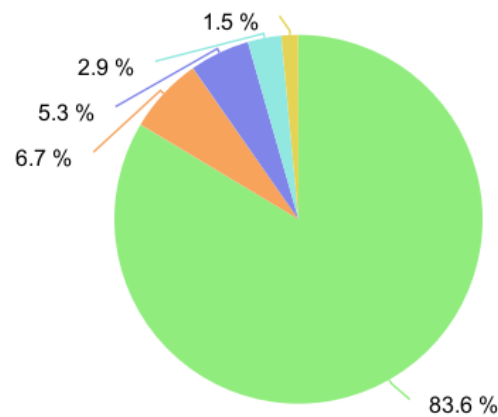
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	26,30	7 703 333,35
1% à 2%	27,45	8 039 999,73
2% à 3%	3,67	1 074 957,53
3% à 4%	23,34	6 835 657,85
4% à 5%	17,76	5 201 389,04
5% à 6%	0,00	0,00
6% à 7%	1,48	433 333,49
<b>TOTAL</b>		<b>29 288 670,99</b>

## Pénalités de sortie



Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Indemnité actuarielle	19	83,58	24 480 337,50
Aucune pénalité paramétrée	2	6,70	1 962 500,00
Indemnité de marché : valorisation	1	5,29	1 550 000,00
Sans Indemnité	1	2,94	862 500,00
6% du capital remboursé	1	1,48	433 333,49
<b>TOTAL</b>			<b>29 288 670,99</b>

## Taux de financement après couverture

Famille d'indice	Encours avant couverture	Durée de vie moyenne	Taux actuariel après couverture	Durée de résiduelle moyenne	Taux actuariel après couverture (Index initial)
------------------	--------------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------------------	---

Fixe	25 105 337,50	4 ans, 11 mois	1,89	Envoyé en préfecture le 20/12/2023	1,89
Euribor	4 183 333,49	3 ans, 6 mois	4,61	Reçu en préfecture le 20/12/2023	4,61
TOTAL	29 288 670,99	4 ans, 9 mois	2,28	Publié le 7 ans, 1 mois	4,61
				ID : 025-282500016-20231220-DCA48_20231214-DE	2,28

The logo for S2LOW, featuring the text 'S2LOW' in a stylized blue font with a checkmark-like element.

## Echéancier

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

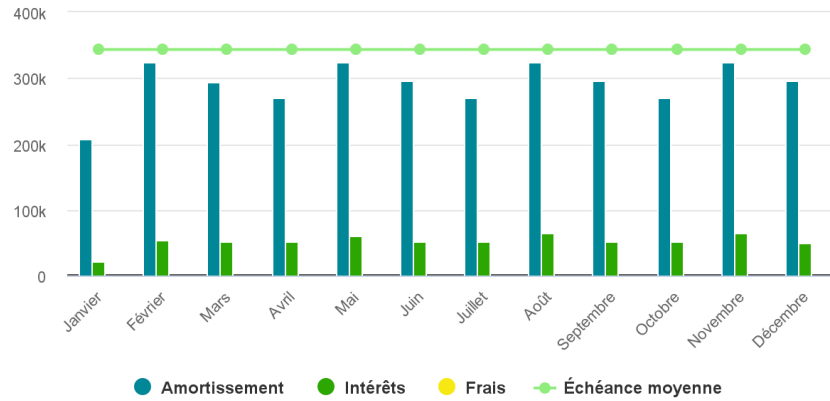
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



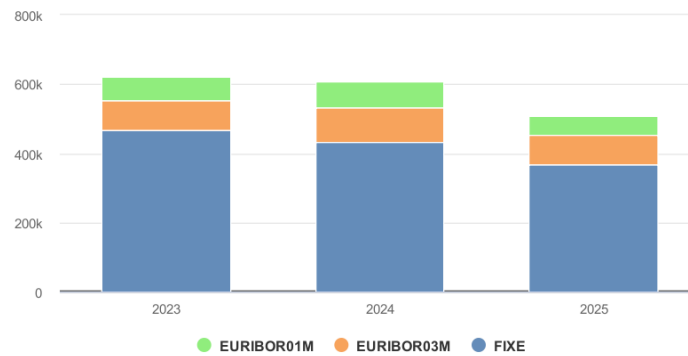
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Répartition sur l'exercice



Année 2023	Nb éch.	Contrats		Solde
		Amort.	Intérêts	
Janvier	9	207 222,22	20 735,86	227 958,08
Février	13	324 305,56	54 960,69	379 266,25
Mars	11	294 805,63	51 803,73	346 609,36
Avril	10	270 555,55	51 998,56	322 554,11
Mai	13	324 305,56	60 106,36	384 411,92
Juin	11	295 235,49	52 161,91	347 397,40
Juillet	10	270 555,55	51 563,07	322 118,62
Août	13	324 305,56	63 992,52	388 298,08
Septembre	11	295 668,51	50 951,34	346 619,85
Octobre	10	270 555,55	51 270,18	321 825,73
Novembre	13	324 305,56	64 423,66	388 729,22
Décembre	11	296 104,73	48 887,45	344 992,18
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>3 497 925,47</b>	<b>622 855,33</b>	<b>4 120 780,80</b>

## Projection N+2



Index	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024	Intérêts par index 2025 *	Coût moyen 2025
EURIBOR01M	69 552,37	4,04%	73 763,12	4,75%	56 801,45	4,34%

EURIBOR03M	87 483,16	3,59%	99 987,06		4,50%	83 029,41	4,50%
FIXE	465 819,80	2,85%	432 842,17		Publié le	367 972,89	2,78%
<b>TOTAL</b>	<b>622 855,33</b>	<b>2,15%</b>	<b>606 592,35</b>		<b>2,22%</b>	<b>508 702,75</b>	<b>2,15%</b>

\* Intérêts après couverture

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



### Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	0,00	0,00%	0
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	25 328 948,46	86,48%	19
Mois	3 959 722,53	13,52%	5
<b>TOTAL</b>	<b>29 288 670,99</b>		<b>24</b>

## Durée de vie

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



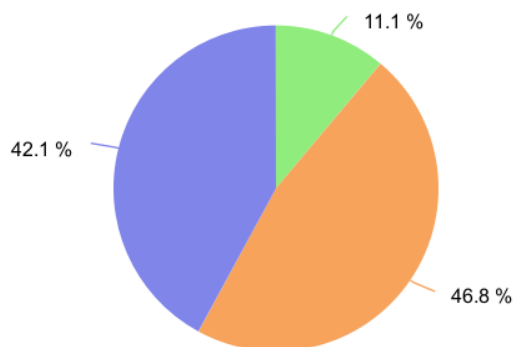
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Indicateurs

Encours **29 288 670,99**Duration \* **4 ans, 7 mois**Durée de vie moyenne \* **4 ans, 9 mois**Durée résiduelle \* **14 ans, 2 mois**Durée résiduelle Moyenne \* **9 ans, 4 mois**

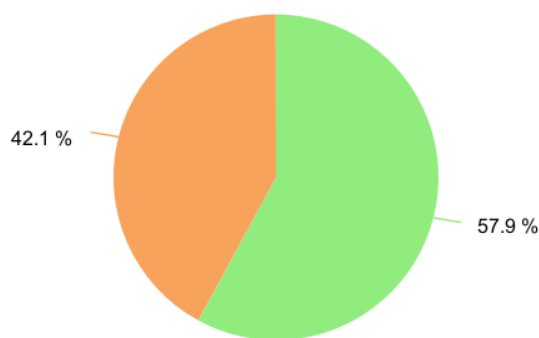
\* tirages futurs compris



## Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
 < 5 ans	3 263 846,43
 5 - 10 ans	13 701 491,11
 10 - 20 ans	12 323 333,45
TOTAL	29 288 670,99

## Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
 < 5 ans	16 965 337,54
 5 - 10 ans	12 323 333,45
TOTAL	29 288 670,99

## Affectation

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

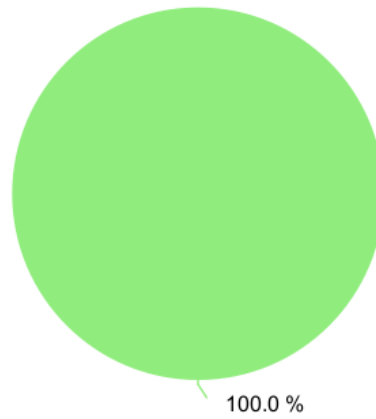
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



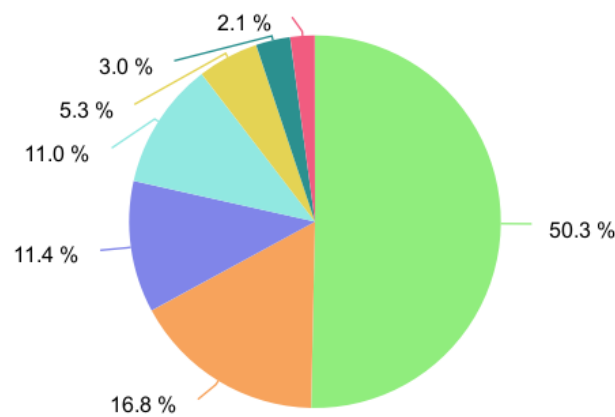
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Budgets




Budget	%	Montant
BUDGET PRINCIPAL	100,00	29 288 670,99
TOTAL		29 288 670,99

## Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
La Banque Postale	-	50,33	14 741 666,43
DEXIA Crédit Local	-	16,76	4 908 991,33
Crédit Foncier	-	11,43	3 348 333,37
Caisse d'Epargne	-	11,04	3 234 679,95
Caisse de Crédit Agricole	-	5,29	1 550 000,00
Banque Populaire	-	3,00	879 999,91
Société générale	-	2,13	625 000,00
TOTAL			29 288 670,99

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le   
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

## Répartition de l'encours par catégorie de

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital	Solde	Encours 31/12
				Amort.		
Emprunt en euros	32 166 186,17	4 120 780,80	622 855,33	3 497 925,47	4 120 780,80	28 668 260,70



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Réunion du 14 décembre 2023

### **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEXE PORTANT SUR LE PERSONNEL**

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce rapport comporte :

« *Au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° A la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° A la durée effective du travail (dans le département).*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines du département. ».*

Aussi, sont exposées dans la présente annexe :

- A. La structure des effectifs ;
- B. Les dépenses de personnel ;
- C. La durée effective du travail ;
- D. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel est présentée dans le corps du rapport d'orientations budgétaires.

Les données présentées dans cette annexe présentent les effectifs en poste au 31 décembre 2022.

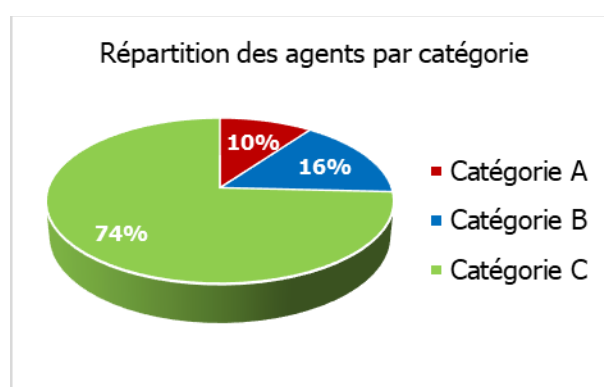
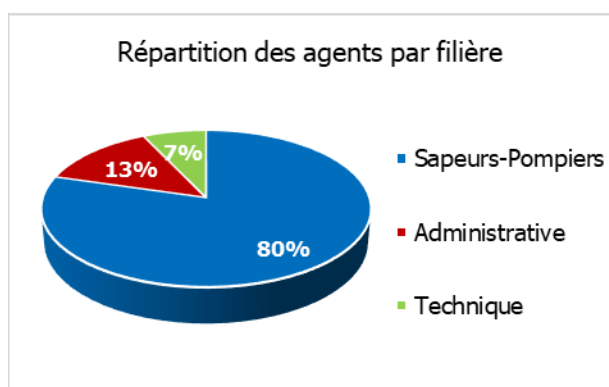
## A. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2022, le SDIS comptait 516 agents, parmi lesquels :

- 495 fonctionnaires dont 84 femmes (16,9%) ;
- 13 agents contractuels dont 5 remplaçants ;
- 6 apprentis ;
- 1 agent en renfort temporaire pour surcroît d'activité ;
- 1 doctorante.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des 508 agents fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents, soit hors contrat pour surcroît d'activité et apprentis, par catégorie et par filière.

Filière	Nb agents	Catégorie	Nb agents
Sapeurs-Pompiers	404	A	51
Administrative	68	B	80
Technique	36	C	377



### a. Fonctionnaires occupant un emploi permanent au 31 décembre 2022

Filière / catégorie	Hommes	Femmes	Total
<b>Filière administrative</b>			
Catégorie A	3	3	6
Catégorie B	3	16	19
Catégorie C	1	37	38
<b>Total filière administrative</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>63</b>
<b>Filière technique</b>			
Catégorie A	5	0	5
Catégorie B	4	2	6
Catégorie C	19	1	20
<b>Total filière technique</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>31</b>
<b>Filière incendie et secours</b>			
Catégorie A	34	5	39
Catégorie B	47	3	50
Catégorie C	295	17	312
<b>Total filière incendie et secours</b>	<b>376</b>	<b>25</b>	<b>401</b>
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>85</b>	<b>504</b>

4 fonctionnaires occupant un emploi permanent sont à temps non complet à 50 %, 70 % et 80 %, soit l'équivalent de 2,5 postes à temps complet.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE



**b. Agents non titulaires sur emplois permanents et occupés au 31 décembre 2022**

Filière / catégorie	Total
<b>Filière administrative</b>	
Catégorie A	1
Catégorie B	1
Catégorie C	3
<b>Total filière administrative</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique</b>	
Catégorie A	0
Catégorie B	4
Catégorie C	1
<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>
<b>Filière incendie et secours</b>	
Catégorie A	0
Catégorie B	0
Catégorie C	3
<b>Total filière incendie et secours</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	
<b>Total</b>	<b>13</b>

Soit **13 agents contractuels** sur emplois permanents :

- 5 remplaçants ;
- 1 agent en contrat à durée indéterminée ;
- 7 recrutés temporairement sur un emploi vacant, dans l'attente du recrutement d'un titulaire (services SIR & Communication).

**c. Autres personnels non titulaires sur emploi non permanent au 31 décembre 2022**

Emplois non permanents	Hommes	Femmes	Total
Surcroît d'activité	0	1	1
Parcours emploi compétences	0	0	0
Apprentis	4	2	6
Doctorante	0	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

**d. Agents mis à disposition**

Agents du SDIS mis à disposition d'une autre structure | 1

**e. Agents handicapés**

Nombre de travailleurs handicapés sur emplois permanents employés par la collectivité au 31.12.2022	<b>27</b>
Taux d'emploi direct des travailleurs handicapés	<b>5,24%</b>

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

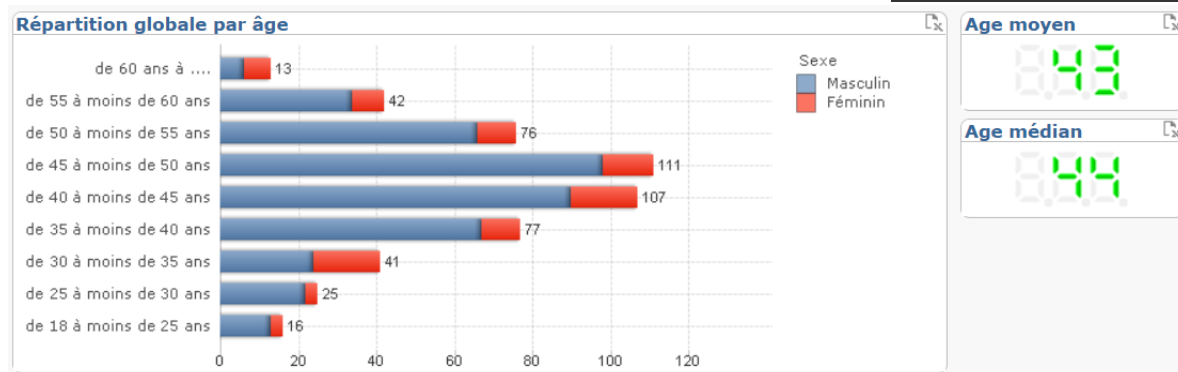
Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le (508 agents)

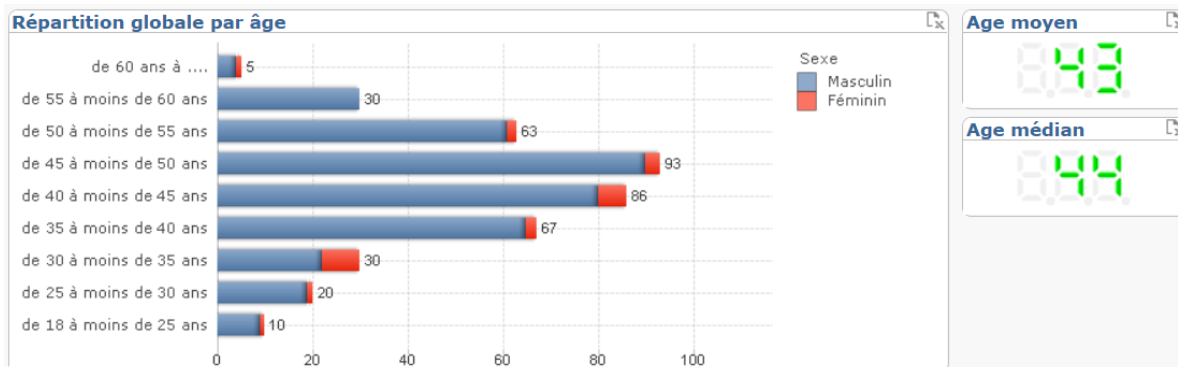


ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

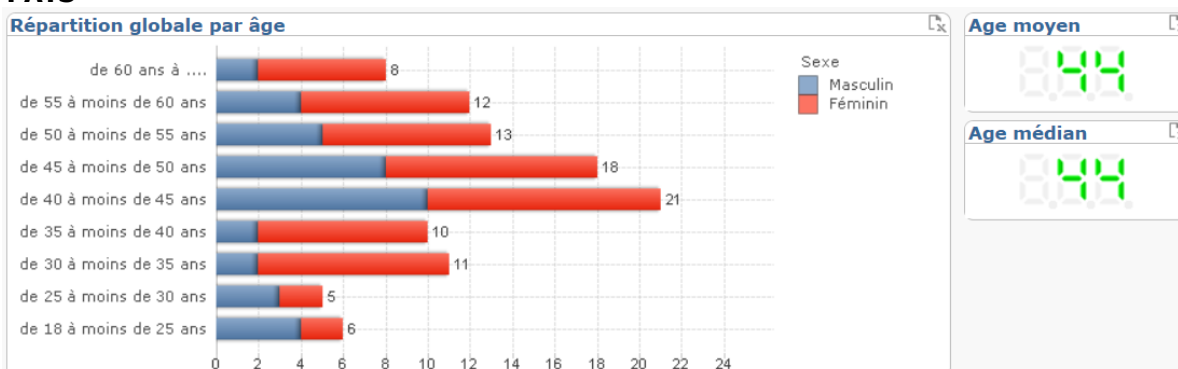
## f. Pyramide des âges des effectifs au 31 décembre 2022



### SPP



### PATS



## B. Les dépenses de personnel (tous les agents présents au moins 1 jour en 2022)

### a. La rémunération

FONCTIONNAIRES	rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)	dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)	dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires	dont SFT	dont IR
Total	20 989 620 €	7 925 790 €	145 757 €	244 760 €	260 687 €	0

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)	dont primes et indemnités	dont heures supplémentaires ou complémentaires
Total	289 034 €	74 845 €	3 128 €

Emplois non permanents	rémunérations annuelles brutes
Autres agents sur emplois non permanents (emplois d'avenir et agent en renfort)	25 575 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

**b. Les heures supplémentaires et complémentaires en 2022**

Cadres d'emplois Filières	Heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
ATTACHES	0
REDACTEURS	1 272
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	632
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>1 904</b>
INGENIEURS	0
TECHNICIENS	847
AGENTS DE MAITRISE	1 265
ADJOINTS TECHNIQUES	985
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>3 097</b>
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0
MÉDECINS, PHARMACIENS	0
LIEUTENANTS	0
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0
INFIRMIERS	0
SOUS-OFFICIERS	8 313
SAPEURS ET CAPORAUX	1 765
<b>FILIERE INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>10 078</b>
<b>TOUTES FILIERES</b>	<b>15 079</b>

**C. La durée effective du travail****a. Le temps de travail**

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2022		
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	129	73	202
Cycle mensuel			0
Cycle saisonnier			0
Cycle annuel	290	17	307
Autre cycle			0
Forfait			0
<b>Total tous types de cycles</b>	<b>419</b>	<b>90</b>	<b>509</b>
	Contraintes particulières		
	Hommes	Femmes	Total
Horaires décalés	290	17	307
Travail de nuit	290	17	307
Travail le week-end	290	17	307

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

hors-rang, le régime indemnitaire  
ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

Pour certains agents administratifs, techniques et sapeurs-pompiers en service du SDIS repose sur une contrepartie horaire prévue par le règlement intérieur

Nombre d'heures de travail par an selon la fonction et la catégorie	Contre partie horaire à temps plein	Temps de travail annuel à temps plein	Hommes	Femmes	Total	Volume horaire supplémentaire réel réalisé par an	En ETP
Agents SPP de catégorie B (niveau chef de service de bureau)	160	1 767	40	1	41	6560	4.08
Agents SPP de catégorie A (niveau chef de service)	160	1 767	22	4	26	4160	2.59
Agents SPP de catégorie A (niveau chef de groupement et adjoint)	200	1 807	14	1	15	3000	1,87
<b>Totaux</b>			<b>76</b>	<b>6</b>	<b>82</b>	<b>14 920</b>	<b>8.54</b>

### b. L'absentéisme

Le tableau ci-dessous présente le nombre de jour d'absence, par motif d'absence, au cours de l'année 2022 (tout agent y compris contractuels sur emploi non permanent).

Globalement, l'absentéisme a augmenté de 2 065 jours, notamment par une augmentation des absences pour maladie ordinaire et congé longue durée de 2 074 jours, complété d'une baisse des absences pour accident du travail de - 249 jours pour les variations les plus fortes qui masquent une augmentation des congés paternité (de 301 à 455 jours) depuis la nouvelle législation.

	Jours d'absence
<b>Maladie ordinaire</b>	5 325
<b>Congé longue maladie</b>	630
<b>Congé longue durée</b>	1152
<b>Maternité</b>	300
<b>Paternité</b>	455
<b>Accident du travail</b>	660
<b>Total</b>	8 522

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA48\_20231214-DE

**c. Les comptes épargne-temps (sur 516 agents présents au 31/12/2022)**

Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022		<i>dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022</i>		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022	<i>dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022</i>
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
<b>Catégorie A</b>	39	7	1	1	46	2
<b>Catégorie B</b>	45	19	5	0	64	5
<b>Catégorie C</b>	149	34	18	2	183	20
<b>Toutes catégories</b>	233	60	24	3	293	27

Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2022		<i>dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022</i>		Nombre de jours accumulés au 31/12/2022	<i>dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022</i>
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
<b>Catégorie A</b>	1 959	412,5	160	46	2 371,5	206
<b>Catégorie B</b>	1 877,5	574	233	31	2 451,5	264
<b>Catégorie C</b>	2 909,5	827	602	118	3 736,5	720
<b>Toutes catégories</b>	6 746	1 813,5	995	195	8 559,5	1 190

Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2022		Nombre de jours indemnisés en 2022		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Catégorie A</b>	8	1	0	0	0	0
<b>Catégorie B</b>	8	3	0	0	0	0
<b>Catégorie C</b>	6	3	0	0	0	0
<b>Toutes catégories</b>	22	7	0	0		

**d. Le travail à temps partiel (sur 491 fonctionnaires présents occupant un emploi à temps complet au 31/12/2022)**

	Hommes	Femmes	Total	ETP
Agents travaillant à 60%	1	0	1	0,6
Agents travaillant à 80 %	6	13	19	15,2
Agents travaillant à 90 %	0	3	3	2,7
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>18,5</b>

**D. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs**Emplois permanents au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SPP	402	407	409	413	411	416
PATS	103,5	103,5	103,5	103,5	109,5	109,5
<b>Total</b>	<b>504,5</b>	<b>510,5</b>	<b>512,5</b>	<b>516,5</b>	<b>520,5</b>	<b>525,5</b>
<b>Variations</b>		<b>+ 6</b>	<b>+2</b>	<b>+4</b>	<b>+4</b>	<b>+5</b>

Les variations d'une année sur l'autre s'expliquent par des créations/suppressions de postes :

- 2020 à 2021 : création de 5 postes de SPPNO (plan pluriannuel de 2016 à 2022) et d'1 PATS sur 2020.
- 2021 à 2022 : création de 2 postes de SPPNO sur 2021 (plan pluriannuel de 2016 à 2022).
- 2022 à 2023 : création de 4 postes de SPPNO (2 selon le plan pluriannuel de 2016 à 2022 et 2 pour pallier des absences longues dans l'attente de leur départ) sur 2022.
- 2023 à 2024 : suppression de 2 postes de SPP (1 fermeture d'un poste temporaire crée en anticipation d'un départ et 1 transformation au GSTL en PATS) et création de 6 postes de PATS (2 en 2023 à coût constant pour redéploiements ; 4 en 2024 dont 2 à coût constant pour redéploiements et 2 créations de logisticiens).
- 2024 à 2025 : création de 5 postes de SPPNO (centres de secours renforcés).



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

***EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES  
PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2024***

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre à 10h00, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs s'est réuni au siège du service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 16 membres présents, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

**Membres avec voix délibérative**

- ▶ Mme Christine BOUQUIN, M. Michel VIENET, M. Jean-Luc GUYON (visioconférence), M. Thierry VERNIER, Mme Florence ROGEBOZ, Mme Marie-Paule BRAND, Mme Martine VOIDEY (visioconférence), M. Claude DALLAVALLE, Mme Géraldine LEROY, M. Aly YUGO, M. Damien CHARLET (visioconférence), Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Joël VERNIER (visioconférence), M. Patrick GENRE (visioconférence), M. Philippe MARECHAL.

**Membres avec voix consultative**

- ▶ M. le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, Mme la Médecin de classe exceptionnelle Laure-Estelle PILLER, M. le Commandant Arnault ANGININ, M. l'Adjudant-chef Philippe MENDY, M. le Lieutenant Christophe SPARAPAN (visioconférence), M. l'Adjudant-chef Sébastien MATHIEU (visioconférence), M. Didier MOREAU, M. l'Adjudant-chef Dominique MARTIN, Mme l'Adjudante-chef Fanny GRISON.

**Membre de droit**

- ▶ Mme Saadia TAMELIKECHT, directrice de cabinet de M. le Préfet.

**Le payeur départemental**

- ▶ M. Guy LORENZELLI.

**ETAIENT EXCUSES**

- ▶ M. le Préfet du Doubs, Mme Béatrix LOIZON, Mme Valérie MAILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Priscilla BORGERHOFF, M. Philippe GAUTIER, M. Cédric BOLE, M. Jean-Luc PAUTHIER, M. le Lieutenant-colonel Frédéric BRINGOUT.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

- ▶ M. le Colonel hors classe Jean-Luc POTIER, M. le Lieutenant-colonel Christophe FOURNEROT, M. le Lieutenant-colonel Nicolas MEYER, M. le Commandant Charles CLAUDET, M. le Commandant Sébastien FREIDIG, M. Jérôme FITZE, Mme Marie-Pierre COUTOT, Mme Séverine BONNET, Mme Maria COMANESCU.

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.*

## ***EVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PREVISIBLES POUR L'EXERCICE 2024***

Ce rapport est présenté dans le cadre de l'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

Ce rapport présente les dépenses et les recettes prévues pour l'année 2024, telles qu'elles peuvent être envisagées à ce jour. Il ne s'agit pas d'orientations budgétaires, lesquelles sont présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

A l'heure où ce rapport est rédigé, le contexte global international, les fortes tensions sur les marchés des matières premières, créent un environnement social et économique difficile toujours marqué par une inflation haute.

Deux objectifs sont imposés, dans la mesure du possible, aux gestionnaires de crédit lors de l'émission de leurs besoins annuels :

- d'une part, la maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement ;
- d'autre part, la planification des investissements tout en contenant la progression de l'endettement du SDIS.

### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **1. Les dépenses de fonctionnement**

Le montant total des dépenses de fonctionnement (hors reports) pour le budget 2024 est actuellement estimé à 59,4 M€, soit une augmentation de + 3 %.

Il s'élevait à 57,8 M€ au budget primitif 2023 (hors reports).

##### A. Les dépenses de personnel (42,4 M€ : + 5 %)

Ces dépenses sont principalement composées de la masse salariale, des indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et de la prestation fidélité et reconnaissance.

Une progression conséquente est enregistrée sur la masse salariale, en raison de plusieurs facteurs :

- la réévaluation du point d'indice à hauteur de 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ce qui représente, en 2024, en année pleine, une augmentation de 450 K€ ;
- l'évolution liée au glissement vieillesse technicité (GVT) qui représente 238 K€ ;
- la création de 5 postes de sapeur-pompier professionnel non-officier (SPPNO) budgétés sur 10 mois, 2 postes du cadre d'emploi des adjoints techniques sur 10 mois (convoyage de véhicules), 1 poste d'adjoint administratif pérennisé au service finances ;
- les contrats de droit privé (100 K€) : 2 parcours emplois compétences, 5 apprentis, 1 doctorante et 5 stagiaires.

Une progression est observée sur les indemnités et allocations de vétérances des SPV (augmentation de 141 K€ soit 2,39 %) pour les raisons suivantes :

- réajustement des effectifs (quantité, répartition et grades) applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- prise en compte de la revalorisation réglementaire des taux d'indemnités de grades applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- augmentation réglementaire prévisionnelle des taux d'indemnités de grades de 3 % en 2024 ;
- évolution des gardes postées pour le SSSM à Morteau, Montbéliard et Baume-les-Dames ;
- évolution des astreintes infirmier (astreinte SAP sur 7 secteurs à 75 % de taux de remplissage, évolution astreinte pour secteurs secours d'urgence aux personnes (SUAP) Levier, Amancey, Saône Mamirolle, Valdahon et Besançon Est).

#### B. Les autres dépenses réelles de fonctionnement (10 M€)

Une augmentation de ces dépenses est attendue, qui s'explique notamment par l'évolution actuelle à la hausse des prix en général : hausse des prix des matières premières, des fournitures et des prestations de services (travaux d'entretien et de maintenance).

La progression des dépenses réelles de fonctionnement (personnel et autres charges) représente, au jour de la rédaction du présent rapport, une augmentation de 2,1 M€ (+ 4 %) par rapport au budget 2023.

#### C. Les dépenses d'ordre : dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement

La dotation aux amortissements pourra être calculée en fin d'exercice budgétaire. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2023 (environ 4,9 M€, neutralisation déduite) en raison de la fin des travaux des CIS de Moncey, Mouthe, Pierrefontaine-les-Varans et Labergement-Sainte-Marie.

Le virement à l'investissement mis en place dès 2019, est suspendu au budget primitif 2024, afin de préserver une section de fonctionnement en tension (évolution des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes).


## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement perçues par le SDIS sont composées :

- de la contribution du Département : 56,3 % (29,9 M€) des contributions prévisionnelles de 2024 en appliquant une augmentation de 5 % (pour mémoire, l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'août est de 4,9 %) ; cette contribution fait désormais l'objet d'une convention annuelle signée par le SDIS et le Département ;
- des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) : 43,7 % (23,2 M€) du montant total des contributions prévisionnelles de 2024 en appliquant une augmentation de 4,9 % ;
- d'autres recettes, dont les interventions facturées, les remboursements sur rémunérations de personnel, le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics.

En application du CGCT, la progression des contributions des communes et EPCI est plafonnée à l'évolution de l'IPC.

Pour information, entre les mois d'août 2022 et d'août 2023, l'IPC a progressé de 4,9 % (5,8 % entre 2021 et 2022).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023	
Reçu en préfecture le 20/12/2023	
Publié le	
ID : 025-282500016-20231220-DCA49_20231214-DE	

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour le budget 2024 est actuellement estimé à 16,7 M€. Il s'élevait à 17 M€ au budget primitif 2023.

Le SDIS a pour objectif de plafonner progressivement ses dépenses d'équipement à 8-9 M€ ; pour autant, en raison du contexte, ces dépenses seront de l'ordre de 10,4 M€ au budget 2024 (11,4 M€ constatées au BP 2023), conformément aux décisions du conseil d'administration visant à limiter la progression de l'endettement du SDIS.

Les dépenses d'équipement sont composées :

#### A. Etudes et logiciels (0,59 M€)

Ce chapitre comprend les études bâtementaires ainsi que les acquisitions de logiciels et autres solutions numériques.

Les études bâtementaires sont liées aux opérations de rénovation ou réaménagement réalisées hors plan immobilier.

#### B. Les véhicules, matériels de secours et autres matériels (4,3 M€)

Les dépenses prévues pour 2024 permettront de maintenir à niveau le parc de véhicules et le matériel du SDIS.

#### C. Travaux et avances (5.55 M€)

Dans le cadre du plan pluriannuel, l'année 2024 sera principalement consacrée aux travaux sur les opérations des CPI de Saint-Hippolyte, de Frasne, de Lavans-Vuillafans, de Blamont et de Gilley.

En parallèle, la mise à niveau progressive des centres sera poursuivie, avec notamment les centres de Damprichard, Hérimoncourt et Boussières pour lesquels les travaux devraient être soldés en 2024.

A noter, au chapitre 23, les crédits affectés aux avances notamment dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) véhicules restent élevés ; en effet, en raison de l'allongement significatif des délais de livraison des véhicules et de la fluctuation des prix des matières premières, il est parfois plus judicieux d'anticiper les achats par versement d'avances aux fournisseurs.

#### D. Le remboursement du capital de la dette (3,8 M€)

Les échéances de remboursement des emprunts contractés par le SDIS jusqu'en fin d'exercice 2023 devraient s'élever à un peu plus de 3,8 M€. La remontée des taux d'intérêts actuellement constatée va impacter directement les finances du SDIS 25.

#### E. Les dépenses d'ordre (2,4 M€)

A ces dépenses réelles s'ajoutent les dépenses d'ordre consacrées à la neutralisation des amortissements liées aux bâtiments du SDIS. Le montant est actuellement estimé à 2,4 M€, en augmentation par rapport à 2023 en raison de la bascule des travaux des casernes de Moncey, Mouthe, Labergement-Sainte-Marie et Pierrefontaine-les-Varans.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 025-282500016-20231220-DCA49\_20231214-DE



## 2. Les recettes d'investissement

### A. Les subventions

La convention entre le SDIS et le Département prévoyait le versement par ce dernier d'une subvention de 650 K€ en 2021. La reconduction du versement par le Conseil Départemental d'une subvention d'investissement a été confirmée en 2022 à hauteur de 550 K€.

Un montant de 1 M€ a été inscrit à titre prévisionnel pour 2024 afin de suspendre, dans le budget du SDIS, le virement à l'investissement (limitation de la pression sur la section de fonctionnement).

Le SDIS devrait également percevoir des subventions de la part des collectivités pour les opérations inscrites au plan immobilier (Chapelle des Bois, Val d'Usiers, Gilley, et les acomptes pour Frasne, Lavans-Vuillafans et Blamont).

### B. Les remboursements du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA perçu en 2024 portera sur les investissements réalisés en 2023. Il avoisine généralement 1 M€.

### C. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements pour 2024 sera calculée en fin d'exercice budgétaire 2023. Elle devrait être en augmentation par rapport à 2023 pour intégrer les travaux terminés sur certains CIS et s'élever à environ 6,8 M€.

### D. Le virement de la section de fonctionnement

Ce virement a pour objet de modérer la progression de l'endettement du SDIS. Il est prélevé sur l'excédent cumulé en section de fonctionnement.

Son montant est déterminé en fonction du niveau de l'excédent mesuré en fin d'année et de la prospective pluriannuelle.

Le montant de 1 M€ inscrit depuis quelques années, est suspendu sur l'exercice 2024 en raison de la tension constatée sur la section de fonctionnement.

### E. L'emprunt

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il conviendra de souscrire un emprunt en 2024.

La consultation bancaire réalisée fin 2024 devrait porter sur une somme proche de 6,7 M€.

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'évolution des ressources et des charges du SDIS présentée dans ce rapport.*

***Pour extrait conforme,***

***La présidente du conseil d'administration,***

Signé par : Christine BOUQUIN

Date : 20/12/2023

Qualité : Présidente du Conseil d'Administration du SDIS

***Christine BOUQUIN***